

Schéma directeur ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Sarthe

2017 - 2022



Vivre ensemble



Lien social



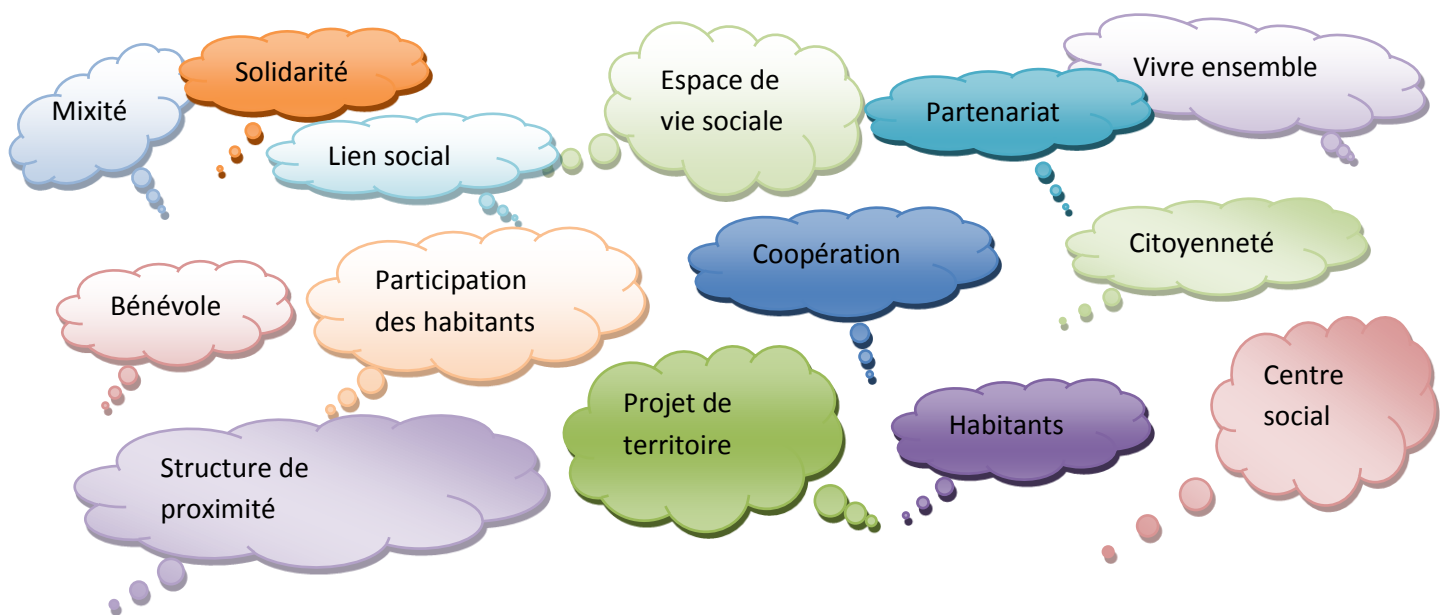
Participation des habitants



Solidarité



L'animation de la vie sociale en Sarthe aujourd'hui... et demain ?



Préambule

La branche Famille est un acteur majeur de la politique familiale en France. Avec plus de 86 milliards d'euros distribués aux familles en 2015, elle œuvre quotidiennement au mieux-être des familles et contribue activement aux politiques familiales et sociales.

L'animation de la vie sociale, axe constant de la politique des caisses d'Allocations familiales, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne.

Pour la Fédération nationale des centres sociaux, le centre social, ou socioculturel, se définit comme un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Pour quelqu'un qui n'en fréquente pas, un centre social peut apparaître comme un équipement polyvalent de proximité qui propose des services et des activités, organise des animations festives ou culturelles en fonction des besoins spécifiques des habitants.

Pour ceux qui en connaissent un peu plus, ce sont des lieux de proximité permettant à la fois de trouver des services et des réponses aux besoins sociaux des habitants, de créer du lien social, de la cohésion sur le territoire et d'aider les habitants à réaliser leurs projets, en mettant à leur disposition des moyens logistiques et professionnels.

C'est pourquoi, formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale ne peut se concevoir sans un travail de définition et de partage sur le sens des mots avec l'ensemble des acteurs locaux.

Lancée le 4 mars 2016 par une journée départementale de mobilisation des acteurs et partenaires au Centre social François Rabelais à Changé, la démarche d'élaboration du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale arrive à son terme et se concrétise par un document qui présente un état des lieux de l'animation de la vie sociale en Sarthe, les enjeux et les orientations partagées pour consolider cette politique sur les territoires.

Il convient désormais de donner vie à cette politique et de permettre ainsi, par la mobilisation et la participation des habitants, de décliner les quatre piliers de la définition partagée de l'animation de la vie sociale en Sarthe, à savoir :

- améliorer la vie en société,
- créer ou contribuer à une dynamique au service d'un projet de territoire,
- repérer et fédérer les acteurs (habitants, bénévoles, élus, professionnels),
- favoriser le développement et l'émancipation des personnes.

Table des matières

Préambule	4
Table des matières	5
Le Schéma directeur de l’animation de la vie sociale de la Sarthe	7
Le cadre national	7
Le contexte local.....	8
Les objectifs de la Caf de la Sarthe dans l’élaboration du Schéma d’animation de la vie sociale.....	9
Le déroulement de la démarche	10
Le département de la Sarthe	11
Implantation de la population	11
Les évolutions démographiques de la Sarthe	12
Le vieillissement de la population	12
Les familles	13
Les quartiers Politique de la Ville	16
Une typologie des territoires en Sarthe	17
Les allocataires Caf	18
La nouvelle carte de l’intercommunalité au 1 ^{er} janvier 2017	21
Etat des lieux de l’animation de la vie sociale en Sarthe	24
L’animation de la vie sociale – Définition Cnaf	24
Une définition complexe à appréhender pour les parties prenantes	25
Une définition partagée de l’animation de la vie sociale en Sarthe	26
Les structures de l’animation de la vie sociale en Sarthe	27
Les moyens humains mobilisés	29
Les ressources financières de l’animation de la vie sociale en Sarthe	31
Les espaces de vie sociale en Sarthe	32
L’action des centres sociaux en Sarthe (source : Sénacs 2014).....	33
L’animation de la vie sociale sur les territoires	39

Les enjeux et les orientations partagées pour la consolidation de l’animation de la vie sociale en Sarthe	48
Les enjeux pour le développement de l’animation de la vie sociale en Sarthe	48
Des orientations et les ambitions pour consolider l’animation de la vie sociale en Sarthe à l’horizon 2022	50
Des perspectives de développement et de consolidation sur les territoires	51
Une déclinaison des orientations du Sdavs 2017 – 2022 en plan d’actions	52
Un schéma d’organisation pour assurer la mise en œuvre du Sdavs	53
Signature	54
Les annexes.....	55

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale de la Sarthe

Le cadre national

La circulaire Cnaf relative à l'animation de la vie sociale du 20 juin 2012 demande aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale par l'établissement d'un Schéma directeur de l'animation de la vie sociale. L'élaboration de ce document doit servir de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires du secteur dans une perspective de coordination et de concertation.

Pour la Caf, l'animation de la vie sociale (Avs) constitue un axe transversal de l'offre globale de service aux familles. La circulaire du 20 juin 2012 précise ainsi dans son 1^{er} chapitre que

« L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire. »

Ce schéma a pour objectif de formaliser la politique départementale du secteur dans un document cadre adapté en fonction du contexte local, des relations partenariales existantes et de la dynamique impulsée par la Caf.

Il vise ainsi à :

- élaborer une politique départementale de l'animation de la vie sociale,
- définir un cadre politique de référence pour structurer et renforcer le pilotage du secteur de l'animation de la vie sociale,
- renforcer le partenariat pour mieux partager, mobiliser et agir de manière coordonnée.

Il s'appuie sur un état des lieux pour définir les évolutions quantitatives et qualitatives souhaitables sur une période de trois à cinq ans en tenant compte des enjeux locaux.

La circulaire de juin 2012 précise que

« Le schéma est alimenté des diagnostics territoriaux existants, il bénéficiera également des apports de l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale. Il pourra être décliné dans une approche infra-départementale. Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale peut être élaboré à l'initiative de la Caf mais, de préférence, il sera co-construit avec les partenaires. Les perspectives d'évolution repérées dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale devront, le cas échéant, être intégrées dans les conventions territoriales globales. Enfin, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale servira de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires »

Le contexte local

Dans le cadre de sa politique familiale, la Caf de la Sarthe agréée **23 centres sociaux et 4 espaces de vie sociale** au 1^{er} janvier 2016. Ces équipements de proximité contribuent à l'animation de la vie sociale sur les territoires en favorisant la participation des habitants et en proposant des services et des projets collectifs en réponse aux besoins locaux. Jusqu'à présent, le déploiement de cette politique ne s'est pas accompagné d'instances partenariales et de pilotage à l'échelle départementale.

Le département de la Sarthe est marqué par l'existence depuis 2010 de l'Association départementale des centres sociaux (Adcs) dont l'objet est :

- de regrouper les centres sociaux et socioculturels du département,
- de partager et faire reconnaître les valeurs communes des centres sociaux,
- d'être un espace de soutien, de projets, de partage et de veille,
- d'être un lien entre partenaires et centres.

En 2016, l'association a initié un travail de réflexion pour envisager sa transformation en fédération départementale. Fin 2016, cette évolution a été actée par les centres sociaux du Département. L'Adcs constitue ainsi un partenaire important dans l'élaboration de ce schéma et demain, pour la mise en œuvre de ses orientations.

Pour la première année, les cinq Caf de la région des Pays de la Loire, l'Union régionale des centres sociaux et l'Adcs 72 se sont investies dans le déploiement de l'observatoire Sénacs (Système d'échanges national des centres sociaux). Cela s'est traduit par une première phase de renseignements concernant les données 2014, aboutissant à la diffusion d'une plaquette de valorisation des centres sociaux du département fin 2016.

Cet outil a pour finalité :

- de rendre plus visible et lisible ce que sont et ce que font les centres sociaux,
- d'évaluer leur impact collectif sur les territoires et au niveau national,
- de susciter l'échange et la rencontre entre acteurs.

L'observatoire Sénacs permet ainsi de capitaliser les données des centres sociaux et de les mettre en perspectives avec les données régionales. Ces données collectées ont permis d'alimenter l'état des lieux du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

L'élaboration de ce schéma intervient également dans le contexte de la mise en application de la loi NOTRe et des évolutions territoriales ayant un impact majeur pour les structures d'animation de la vie sociale. Ces mutations concernent tout d'abord l'évolution des périmètres géographiques des collectivités, mais également la définition des compétences exercées par les communautés de communes. L'ensemble des compétences sociales (dont l'animation de la vie sociale) relève des compétences facultatives des intercommunalités. Une période transitoire de deux années doit permettre de redéfinir ces compétences facultatives et les projets de territoire. Ces évolutions peuvent être perçues comme une menace par les acteurs mais peuvent également ouvrir des opportunités pour permettre une meilleure prise en compte des politiques de l'animation de la vie sociale dans les projets des collectivités. Par ailleurs, cette réflexion intervient dans un contexte financier contraint pour les partenaires publics.

Enfin, sur la même période, l'élaboration du Schéma départemental des services aux familles a été engagée sous l'impulsion de l'Etat et pilotée par la Caf en mobilisant également les partenaires de l'animation de la vie sociale. Bien que menées de façon distincte, la Caf veille à articuler et coordonner les deux démarches.

Les objectifs de la Caf de la Sarthe dans l'élaboration du Schéma de l'animation de la vie sociale

Au-delà de la rédaction d'un document de référence, la Caf de la Sarthe a souhaité engager une démarche participative et d'implication des différentes parties prenantes afin de structurer une dynamique locale. Au regard du contexte et des enjeux de renforcement du « vivre ensemble » et de la cohésion sociale sur les territoires, la Caf a ainsi souhaité mettre l'accent sur la mobilisation des différents partenaires et acteurs pour le développement des projets et politiques d'animation de la vie sociale.

En réalisant ce premier schéma directeur, la Caf de la Sarthe a ainsi souhaité :

- adopter un Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (Sdavs) co-construit et partagé avec les acteurs et partenaires concernés,
- permettre l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes des enjeux de l'animation de la vie sociale,
- favoriser une prise en compte de l'animation de la vie sociale dans les projets des futures intercommunalités,
- préfigurer les espaces et modalités partenariales de suivi et de pilotage du schéma directeur dès son élaboration.

La méthodologie retenue : un schéma co-construit avec les acteurs locaux

En cohérence avec ces objectifs, la méthodologie retenue s'appuie sur une démarche participative cherchant à associer les différents partenaires et acteurs impliqués au niveau départemental et local. Pour l'accompagner dans cette démarche, la Caf de la Sarthe a sollicité l'appui du Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe (Ceas 72).

Le choix a ainsi été fait de privilégier une approche qualitative afin de recueillir les enjeux et les perspectives sur les territoires. Les éléments qui alimentent le diagnostic territorial s'appuient sur les données produites dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. Les données collectées dans le cadre de Senacs viennent alimenter l'état des lieux des structures de l'animation de la vie sociale.

Préfigurant une instance départementale de pilotage, l'élaboration du Sdavs s'est appuyée sur un comité de pilotage composé de partenaires et représentants des structures de l'animation de la vie sociale

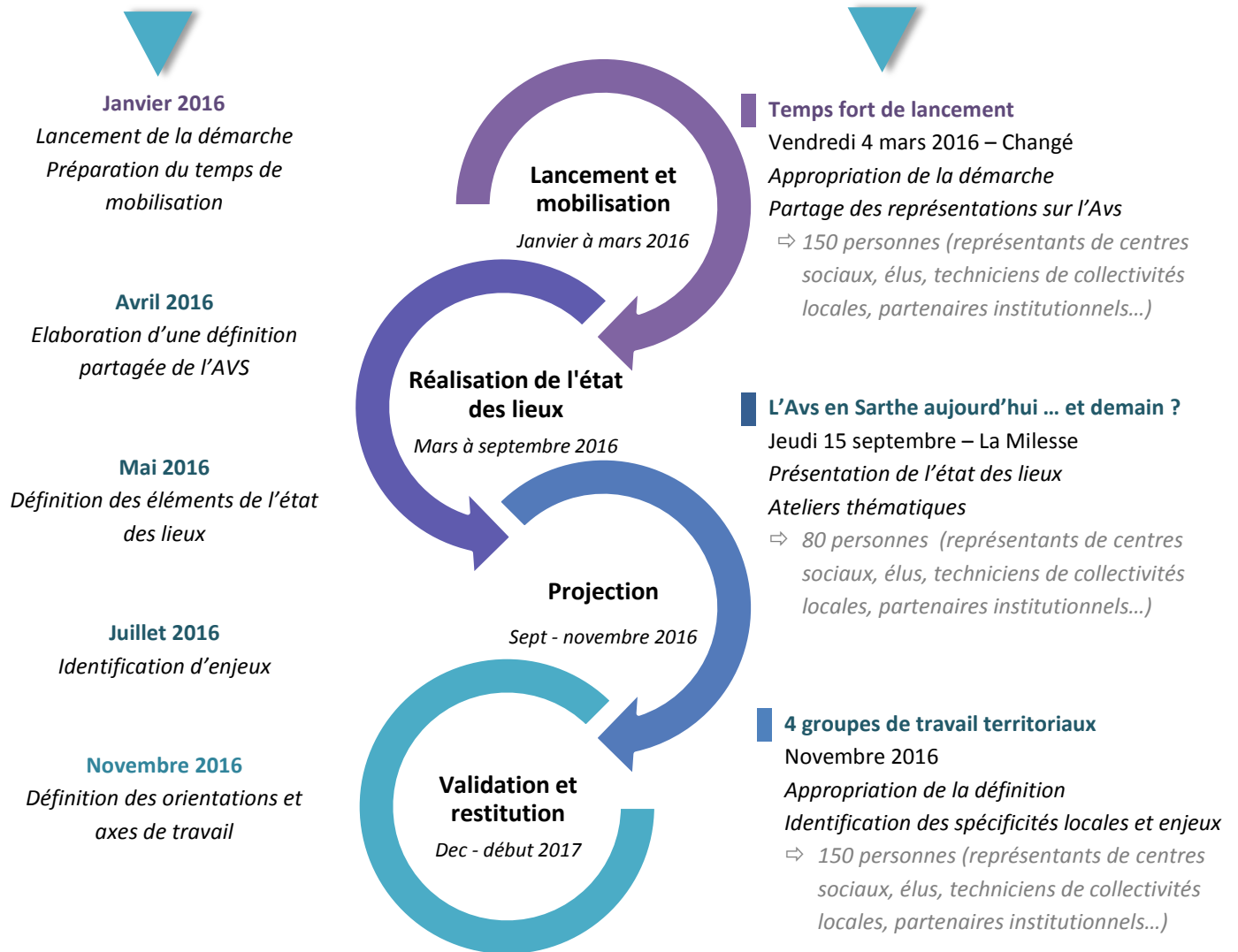
Composition du comité de pilotage :

- *Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe,*
- *Association départementale des centres sociaux,*
- *Direction départementale de la cohésion sociale,*
- *Département de la Sarthe,*
- *Agence régionale de santé,*
- *Préfecture de la Sarthe,*
- *Mutualité sociale agricole,*
- *Le Mans Métropole (politique de la ville),*
- *Association des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe,*
- *Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe.*

Déroulement de la démarche

Une démarche guidée et orientée par un **comité de pilotage** réuni à cinq reprises :

L'implication de **l'ensemble des acteurs** à chacune des étapes de la démarche

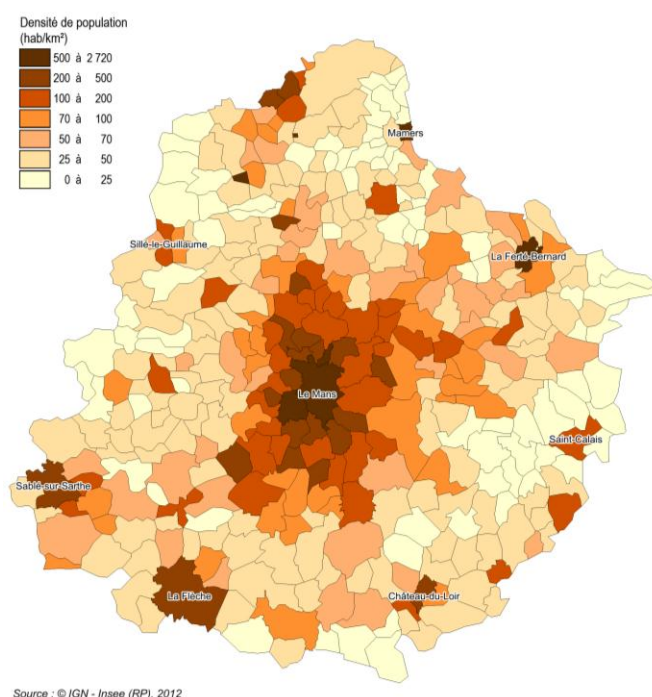


Le département de la Sarthe

Implantation de la population

Au 1er janvier 2012, le département de la Sarthe compte 567 382 habitants répartis sur 368 communes. La superficie de la Sarthe est de 6 206 km², soit une densité de population de 91,4 habitants au km².

Densité de population en Sarthe



Le département est majoritairement composé de communes de petites tailles. Deux-tiers des communes de Sarthe comptent moins de 1 000 habitants.

En Sarthe, les habitants se concentrent au cœur du département, autour de la ville du Mans. 60 % des habitants vivent sur le pôle urbain du Mans ou dans l'une des communes de sa couronne.

Quelques autres points de concentration sont à noter aux limites départementales :

- au nord, du fait de l'attractivité de la ville d'Alençon (61),
- au sud-ouest, autour des villes de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche,
- au nord-est, autour de La Ferté-Bernard (5^{ème} ville de Sarthe).

Les évolutions démographiques de la Sarthe

Depuis 2007, la population a augmenté de près de 10 500 habitants, soit 2 000 habitants de plus chaque année. La population diminue dans les grandes communes de la Sarthe. C'est dans les zones périphériques des pôles urbains que la dynamique de la population est la plus importante.

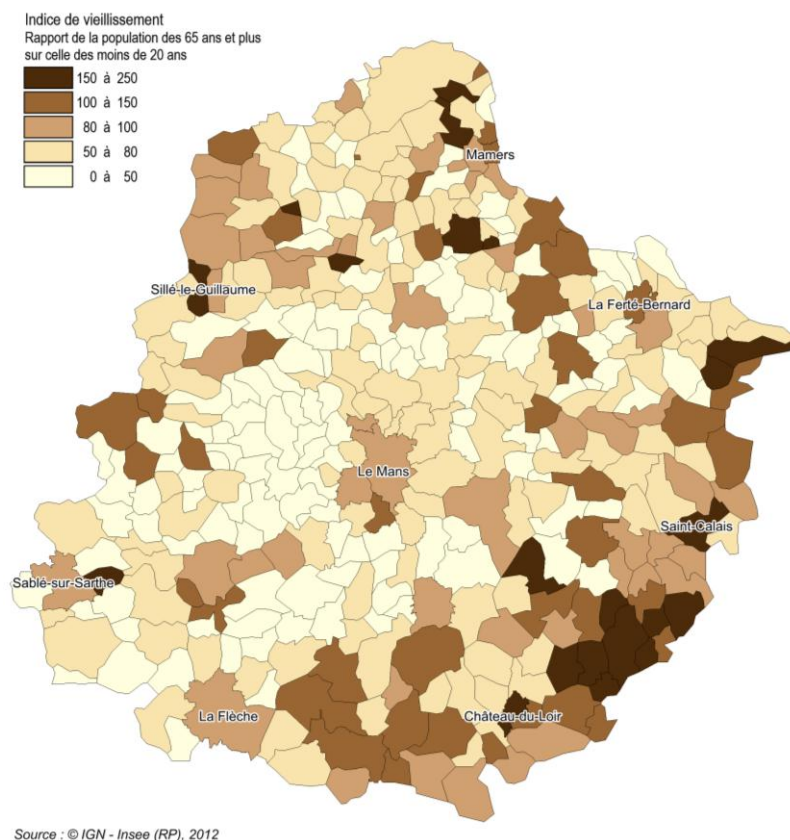
Le taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2012 est de 0,4 %. Il se décompose par un solde naturel de +0,3 % (excédent des naissances par rapport aux décès) et un solde migratoire de +0,1 % (excédent des arrivées par rapport aux sorties).

Depuis 2007, le solde naturel annuel moyen est de 1 578 habitants (6 805 naissances pour 5 227 décès). L'évolution de la population sarthoise est en grande partie liée à l'accroissement naturel de la population.

L'accroissement annuel moyen de la population sarthoise a été inférieur à celui de la région et de la France métropolitaine, qui sont respectivement de + 0,8 % et + 0,5 % sur la période 2007-2012. Le taux de natalité sur la période 2007-2012 est de 12,3 ‰, un taux inférieur à celui de la métropole (12,7 ‰) et de la région (12,8 ‰). Le taux de mortalité sur la même période est de 9,1 ‰, contre 8,4 ‰ sur la région.

Le vieillissement de la population

Indice de vieillissement



Lecture : Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

En Sarthe, l'indice de vieillissement a progressé au fil des années :

- 67,7% en 1999
- 72,2% en 2006
- 73,9% en 2011
- 75,5% en 2012

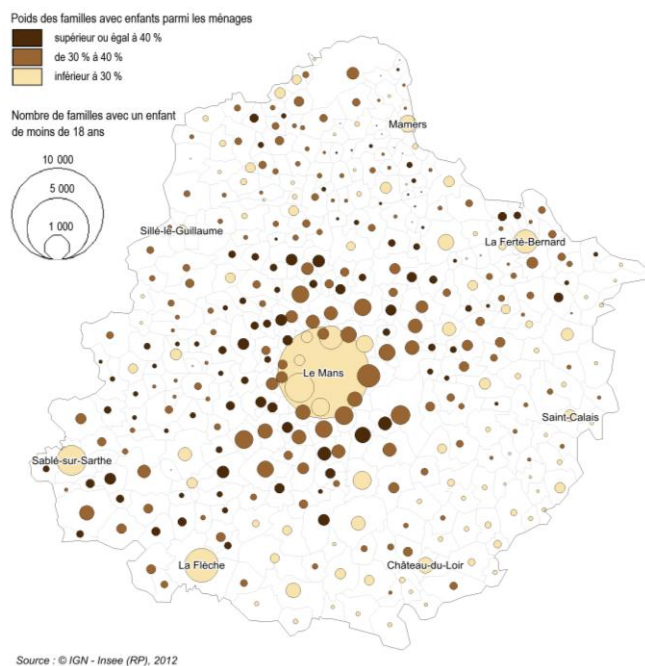
En 2012, la Sarthe enregistre un indice de vieillissement supérieur à celui des Pays de la Loire (69,5%) et de la France Métropolitaine (70,6%).

Le vieillissement de la population est surtout prononcé au sud-est de la Sarthe, zone où plusieurs communes présentent un indice de vieillissement compris entre 150% et 250%. Quelques communes à l'est et à l'ouest ont un indice de vieillissement supérieur à 100%.

A l'inverse, dans les communes à l'ouest et au sud du Mans, l'indice de vieillissement est inférieur à 50%, indiquant une situation où les moins de 20 ans sont nettement plus nombreux que les personnes de 65 ans et plus.

Les familles

Concentration des familles avec enfants de moins de 18 ans



La Sarthe compte 71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 29,1 % des ménages.

Ces familles se concentrent au centre et au sud-ouest de la Sarthe. On note un nombre important de familles sur le Mans Métropole, la Cdc du Sud-est du Pays Manceau et la Cdc de Sablé-sur-Sarthe. A l'inverse, l'effectif des familles est faible pour la Cdc du Saosnois (hors Mamers) et sur l'est de la Sarthe.

Dans les communes éloignées des pôles urbains, le poids des familles avec enfants de moins de 18 ans est élevé. Sur ces territoires, le nombre de familles est faible mais les familles représentent une part importante des ménages. Cette situation se retrouve dans les petites communes autour de la Flèche, la Ferté-Bernard et de Sablé-sur-Sarthe et, pour le Mans, sur les communes de la 2^{ème} couronne. De forts taux de familles avec enfants sont constatés sur la communauté de communes des Portes du Maine (39,8 %), du Bocage Cénomans (38,2 %), de la Champagne Conlinoise (37,4 %) ou du Canton de Pontvallain (37 %).

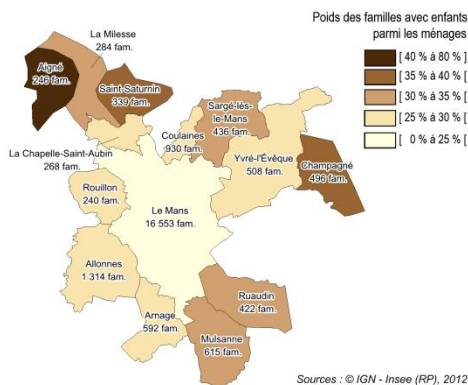
A l'inverse, sur les pôles urbains, bien que ces zones regroupent un nombre important de familles avec enfants, le poids de ces familles parmi les ménages est assez faible.

Familles avec enfants de moins de 18 ans
Principales communes du département

Commune	Ménages	Familles avec enfants	Poids des familles	
			parmi les ménages	en Sarthe
Le Mans	71 579	16 553	23,1 %	23,1 %
La Flèche	6 758	1 727	25,6 %	2,4 %
Sablé-sur-Sarthe	5 824	1 396	24,0 %	1,9 %
Allonnes	4 636	1 314	28,4 %	1,8 %
La Ferté-Bernard	4 479	900	20,1 %	1,3 %
Coulaines	3 263	930	28,5 %	1,3 %
Mamers	2 659	534	20,1 %	0,7 %
Château-du-Loir	2 318	456	19,7 %	0,6 %
Sarthe	246 375	71 756	29,1 %	100 %

Source : Insee (RP) - 2012 (Bce 2014)

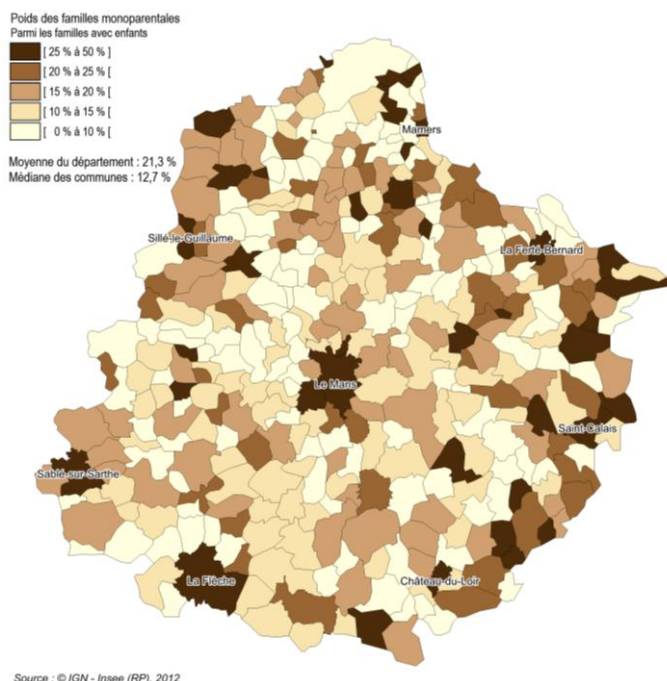
Les familles de Le Mans Métropole



Sur Allonnes et Coulaines la situation est différente. Les deux communes regroupent un nombre important de familles (1 314 sur Allonnes et 900 sur Coulaines) et ces familles pèsent pour plus de 28 % parmi les ménages. Ce poids est proche de la moyenne départementale (29,1 %).

Avec 23 244 familles, Le Mans Métropole regroupe près du tiers des familles avec enfants de moins de 18 ans de la Sarthe. Si le nombre de familles est important, le poids parmi les ménages est plutôt faible, les familles avec enfants de moins de 18 ans représentant le quart des ménages de l'Epci. Toutefois, les profils diffèrent entre les communes. Au Mans, 23,1 % des ménages ont des enfants, contre 43,5 % à Aigné.

Poids des monoparents parmi les familles avec enfants



Parmi les familles de Sarthe, 17 999 sont des mono parents, soit 21,3 % des familles avec enfants. Le poids des mono parents parmi les familles est plus important en Sarthe que sur la région Pays de Loire (19,5 %).

Les familles monoparentales sont fortement présentes dans les pôles urbains, mais aussi dans les communes rurales de l'est du département. Dans une moindre mesure, le poids des mono parents est élevé autour de Sablé-sur-Sarthe et sur le nord-ouest.

On observe entre 2007 et 2012 une hausse des mono parents, tant en volume (+ 16,2 %) qu'en poids parmi les familles (+ 2,9 pts).

Les quartiers Politique de la ville

Créés dans le cadre de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les quartiers prioritaires de la politique de la ville remplacent les Zus et Cucs précédemment existants.

Ces quartiers ont été définis à partir d'un critère unique, le revenu. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent ainsi les zones de concentration urbaine de population à bas revenus.

En France métropolitaine, environ 1 300 quartiers de plus de 1 000 habitants ont été retenus comme quartiers prioritaires.

Le département de la Sarthe compte 7 quartiers prioritaires situés sur deux territoires de contrats de ville.

5 quartiers prioritaires se situent sur trois communes de la Communauté urbaine Le Mans Métropole :

- Ronceray Glonnières Vauguyon (Le Mans)
- Les Sablons (Le Mans)
- L'Épine (Le Mans)
- Bellevue Carnac (Le Mans - Coulaines)
- Chaoué Perrières (Allonnes)

2 quartiers prioritaires se situent sur la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Montreux (Sablé-sur-Sarthe)
- La Rocade (Sablé-sur-Sarthe)

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 5 % des Sarthois.

26 030 personnes résident sur un quartier prioritaire du Mans, Allonnes ou Coulaines :

- 16 % des habitants des trois villes,
- 13,1 % des habitants de l'Epci.

2 506 personnes résident sur un quartier prioritaire de Sablé-sur-Sarthe

- 20 % des habitants de la ville,
- 8,8 % des habitants de l'Epci.

Dans ces quartiers, la part des moins de 14 ans varie entre 20,6 % et 26,8 %. Du fait du mode de définition des quartiers prioritaires, la part des personnes à bas revenus est très élevée, oscillant entre 54,3 % et 68 %, contre 19,8 % en Sarthe.

9 421 allocataires résident dans un quartier prioritaire, soit 10 % des allocataires de la Sarthe. Sur ces quartiers, trois-quarts des habitants sont couverts par la Caf, contre moins de la moitié sur le département. Enfin, le poids des mono parents parmi les familles allocataires est élevé sur ces territoires.

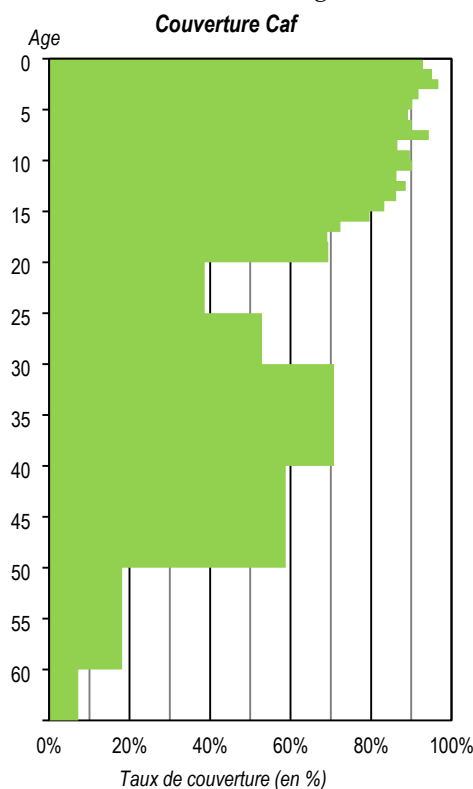
Une typologie des territoires en Sarthe

- Au centre de la Sarthe, se trouve le **territoire de vie du Mans, espace urbanisé à la population à dominante âgée et plutôt favorisée.**
- Au nord, à l'ouest et au sud du Mans, ainsi que sur le territoire de vie de Sablé-sur-Sarthe se regroupe **une population plutôt jeune vivant en campagne urbanisée.** Ce type de territoire se rencontre fréquemment en Pays-de-Loire.
- Au sud et à l'ouest de la 2^{ème} couronne du Mans, on trouve aussi **des territoires de vie à la population plutôt jeune. Sur ces territoires les habitants sont proches des services mais éloignés de l'emploi.** Cette typologie de territoire est peu fréquente en province. On la trouve plus fréquemment en Ile-de-France, dans la grande couronne des grandes villes.
- Autour de ces zones se trouvent des **territoires intermédiaires aux populations diversifiées.** Ces territoires sont hétérogènes. En Sarthe, on y trouve majoritairement des territoires à la population âgée, vivant dans des zones peu denses ou de campagne.
- Au nord et à l'est du département, se trouvent **des territoires peu denses à la population âgée.**

Les allocataires Caf

Démographie des allocataires

Au 31 décembre 2016, le département de la Sarthe compte 100 370 allocataires et 268 635 personnes couvertes (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). Parmi les personnes couvertes, 120 098 sont des enfants à charge.



Une couverture variable selon l'âge

La Caf couvre 40 % des ménages¹ et 47 % des habitants². Du fait de l'orientation famille et précarité de ses prestations, la connaissance qu'a la Caf de la population varie fortement selon le profil des ménages et l'âge des individus.

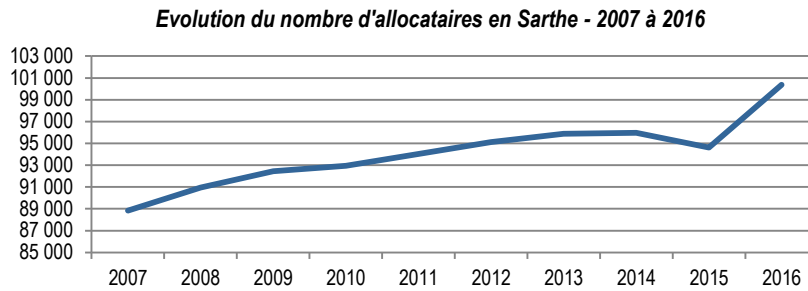
Ainsi, la Caf couvre plus de 9 enfants de moins de 3 ans sur 10, mais seulement 1 personne de 50 ans et plus sur 10.

Evolution des allocataires

La population allocataire a fortement augmenté depuis dix ans. Cette hausse est liée à l'évolution législative et à l'entrée d'un nombre important de familles dans des prestations garantissant un revenu minimal (Aah, Rsa et Prime d'activité).

¹ Le taux de couverture Caf des ménages est calculé en rapportant le nombre d'allocataires au nombre de ménages (RP).

² Le taux de couverture Caf des habitants est calculé en rapportant le nombre de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2013 à la population Insee au 01/01/2014 (RP).



En 2016, la mise en place de la prime d'activité (qui a remplacé au 1^{er} janvier 2016 la prime pour l'emploi et le Rsa activité) a généré l'arrivée d'un nombre important de nouveaux allocataires. Le seuil des 100 000 allocataires est dépassé pour la première fois en Sarthe.

Prestations versées

Au 31 décembre 2016, 20 102 foyers bénéficiaient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Depuis 2011, le nombre de bénéficiaires de la Paje a diminué de 11,7 %.

50 003 allocataires ont bénéficié d'une prestation d'entretien, soit une hausse de 1 % entre 2011 et 2016. Parmi les bénéficiaires, 42 537 avaient un droit aux allocations familiales (Af) et 25 319 à l'allocation rentrée scolaire (Ars).

Des aides au logement ont été versées à 49 829 foyers en 2016. Après avoir atteint 51 032 allocataires en 2013, une décroissance s'est amorcée en 2014 et poursuivie en 2015 et 2016. Le nombre de bénéficiaires de 2016 correspond au niveau de 2011 (49 825 bénéficiaires)

Enfin, la Caf a versé des prestations de revenu garanti à 36 735 allocataires. 20 479 foyers sarthois ont bénéficié de la Prime d'activité, 11 177 du Rsa et 7 664 de l'Aah.

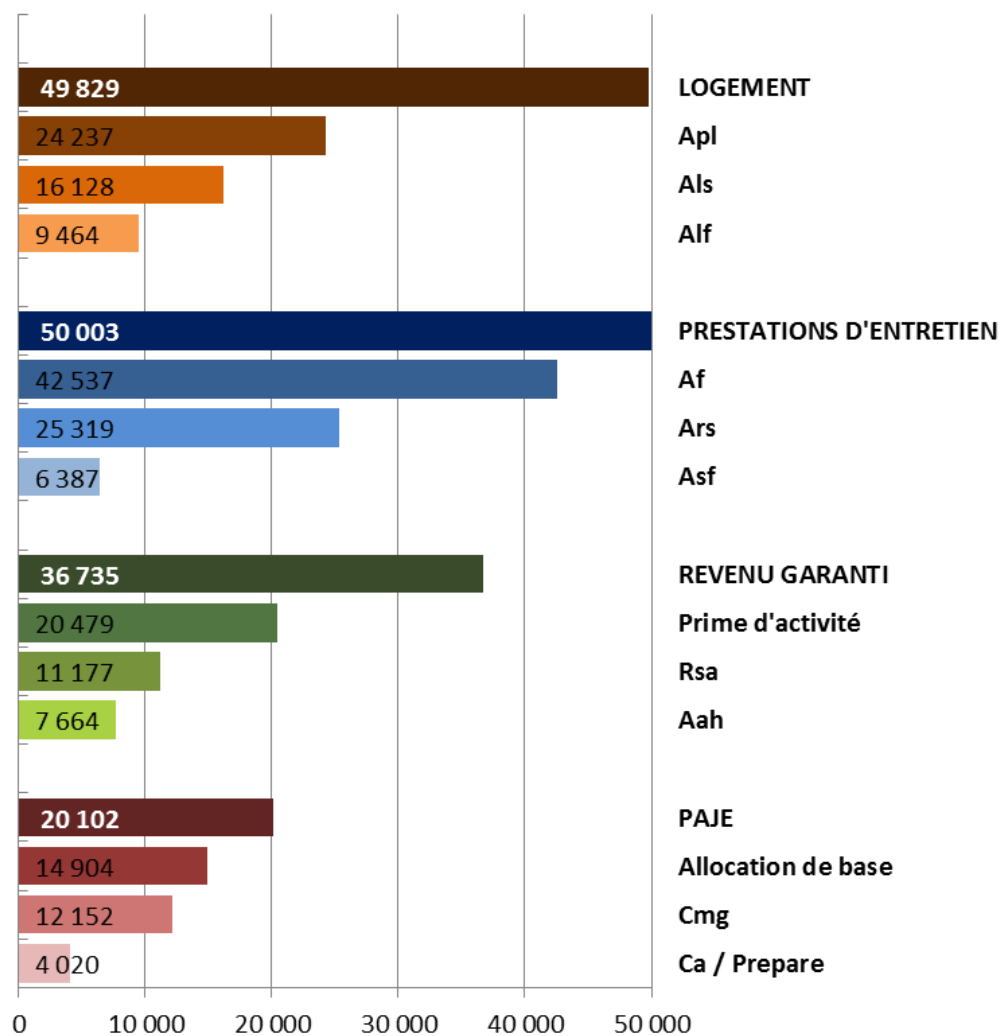
Profil familial des allocataires

58,3 % des ménages allocataires sont des familles avec enfants. Les familles monoparentales représentent 25,4 % des allocataires avec enfants et 14,8 % des allocataires sarthois. 9 mono parents sur 10 sont des femmes seules avec enfants.

37 % des allocataires sont des personnes isolées, c'est-à-dire vivant sans conjoint ni enfant à charge. On trouve autant d'hommes que de femmes chez ces allocataires. La plupart des nouveaux allocataires de 2016 bénéficiaires de la Prime d'activité sont des personnes isolées, ce qui engendre une augmentation de cette catégorie d'allocataires par rapport aux années précédentes.

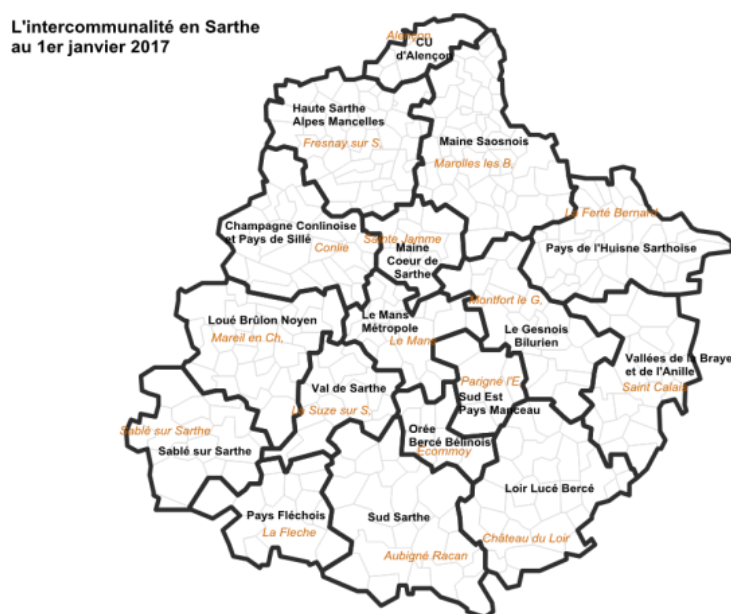
Parmi les allocataires isolés, il y a un nombre important de jeunes, 24,7 % ont moins de 25 ans contre 3,1 % pour les allocataires avec charge de famille (couples ou isolés avec enfants). On trouve aussi beaucoup de personnes de plus de 50 ans. Les plus de 50 ans représentent 37,9 % des personnes isolées, contre 8 % des allocataires avec enfants.

Bénéficiaires par prestations



La nouvelle carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2017

Conséquence de la loi NOTRe et de la mise en œuvre de du Schéma départemental de coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017, la carte de l'intercommunalité en Sarthe a profondément évolué.



Situation au 1^{er} janvier 2016

- 28 communautés de communes (dont 20 de moins de 15 000 habitants)
- 1 communauté urbaine Le Mans Métropole
- 5 communes appartiennent à la CU d'Alençon
- 1 commune nouvelle hors interco – Villeneuve en Perseigne

Situation au 1^{er} janvier 2017

- 15 communautés de communes (de 15 000 à 31 000 habitants)
- 1 communauté urbaine – Le Mans Métropole
- 6 communes sarthoises appartiennent à la CU d'Alençon

La mise en œuvre de cette réforme va se dérouler en plusieurs étapes :

1. Les nouveaux périmètres des intercommunalités s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2017.
2. Les communautés de communes devront adopter les compétences obligatoires définies par la loi et choisir trois compétences dans une liste. Ces compétences seront exercées à partir du 1^{er} janvier 2017 (cf. liste ci-contre).
3. Pour les compétences supplémentaires (dont les politiques sociales et logement-cadre de vie), les communautés de communes auront 2 ans pour préciser l'intérêt communautaire. Durant ces deux années, dans les situations de fusion, les anciennes compétences sont maintenues à l'identique dans les anciens périmètres et selon les mêmes organisations.

Les compétences obligatoires :

- **L'aménagement de l'espace**
- Actions de **développement économique** intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**
- Collecte et traitement des **déchets**
- Gestion des **milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **Assainissement** et Eau (à compter du 01/01/2020)

Compétences optionnelles – choix de 3 dans une liste de 7

- Protection et mise en valeur **de l'environnement, maîtrise de l'énergie**
- Politique du **logement** et du **cadre de vie**
- Création, aménagement et entretien de la **voirie**
- Construction, entretien et fonctionnement d'**équipements culturels et sportifs** et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- **Action sociale d'intérêt communautaire** qu'elle peut confier à un Cias.
- Création et gestion des **Maisons de services publics**
- **Politique de la ville** (s'il y a un contrat de ville)

Ces évolutions font apparaître deux types d'enjeux pour les politiques d'animation de la vie sociale :

- **La définition de nouveaux périmètres territoriaux pour les structures existantes** qui implique une réappropriation des territoires, la définition de projet social cohérent, le développement de coopération avec de nouveaux acteurs (notamment structures Avs), la construction de partenariats avec les nouvelles collectivités.
- Pour la plupart des Epci du département, cette réforme va impliquer **la redéfinition des compétences intercommunales et de leur projet de territoire**. Des situations très hétérogènes apparaissent en termes de politique d'animation de la vie sociale selon les communautés de communes : couverture partielle du territoire par un Centre social, couverture totale du territoire par plusieurs centres sociaux, présence d'un Evs ou d'un centre social sur une ou plusieurs communes...

La quasi-totalité des structures Avs du territoire sont concernées par ces évolutions territoriales :

Nom de l'Epci	Nombre de communes	Nombre d'habitants 2013	Evolution des Epci au 1 ^{er} janvier 2017	L'animation de la vie sociale sur le territoire
Sud Sarthe	23	28 992	Issue de la fusion de la Cdc du canton de Pontavallain, Aune et Loir et Bassin Ludois	1 Evs communal à Vaas
Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	25	18 775	Issue de la fusion de la Cdc de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé	1 centre social intercommunal
Le Gesnois Bilurien	23	30 633	Issue de la fusion des Cdc du Pays des Brières et Gesnois et du Pays bilurien	1 centre social cantonal à Montfort
Loir – Lucé - Bercé	24	24 475	Issue de la fusion des Cdc du val de Loir, de Loir et Bercé et de Lucé	3 centres sociaux intercommunaux
Maine Saosnois	52	27 899	Issue de la fusion de la Cdc du Saosnois, Maine 301 et Pays Marollais	2 centres sociaux intercommunaux : Maine 301 - Pays Marollais
Haute Sarthe Alpes Mancelles	40	23 286	Issue de la fusion de la Cdc des Alpes Mancelles, du Maine Normand et Pays Belmontais	3 centres sociaux intercommunaux
Maine Cœur de Sarthe	13	21 007	Issue de la fusion des Cdc Rives de Sarthe et Portes du Maine	1 centre social intercommunal. : Porte du Maine
Vallées de la Braye et de l'Anille	20	15 939	Les communes de l'ancien canton de Vibraye qui appartenaient à la Cdc du Val de Braye rejoignent la Cdc du Pays Calaisien	-
Pays de l'Huisne Sarthoise	34	29 111	Les communes du canton de Montmirail de la Cdc du Val de Braye rejoignent l'Huisne Sarthoise	-
Le Mans Métropole	19	205 399	Adhésion des communes de la Cdc du Bocage Cénomane	10 centres sociaux communaux (dont 4 sur Le Mans) et 2 Evs (sur Le Mans)
Pays Fléchois	11	25 109	Inchangé	1 Evs sur La Flèche
CU d'Alençon (partie sarthoise)	5	5 647	Adhésion de Villeneuve en Perseigne au 01/01/2017	-
Loué – Brûlon – Noyen	29	18 582	Inchangé	-
Orée Bercé Bélois	8	19 419	Inchangé	1 centre social sur 2 communes
Sud Est Pays Manceau	5	16 979	Inchangé	1 centre social communal avec activités à l'échelle de l'Epci
Sablé sur Sarthe	17	28 265	Inchangé	-
Val de Sarthe	13	26927	Inchangé	-

L'état des lieux de l'animation de la vie sociale en Sarthe

L'animation de la vie sociale – Définition Cnaf

La Branche Famille de la Sécurité sociale œuvre au mieux-être des familles par le versement de prestations et par sa contribution au développement et au fonctionnement de services qui facilitent la conciliation de la vie familiale, de la vie professionnelle et de la vie sociale.

Composante de cette offre globale de services aux familles, l'animation de la vie sociale contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Les politiques d'animation de la vie sociale contribuent à la cohésion sociale et au bien vivre sur le territoire.

« L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire. »

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'animation de la vie sociale, la Caf agréée et finance deux types de structures : les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Il est important de préciser qu'au-delà des centres sociaux et espaces de vie sociale, d'autres acteurs (collectivités, associations) peuvent initier des actions et projets contribuant à l'animation de la vie sociale sur les territoires.

Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Les centres sociaux ont pour missions :

- d'organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- de développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- de développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- d'organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Le projet « familles » du centre social doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire

Les Espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

La Caf privilégie l'agrément des espaces de vie sociale implantés dans :

- ✓ les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale ;
- ✓ les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine ;
- ✓ les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales identifiées.

Une définition complexe à appréhender pour les parties prenantes

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma ont rapidement mis en évidence que la notion et les contours de l'animation vie sociale étaient encore mal identifiés et appropriés par les différentes parties prenantes.

Pour les partenaires financiers et institutionnels, les centres sociaux sont le plus souvent abordés par une approche thématique ou sectorielle (la santé, l'intergénérationnel, la jeunesse, l'accessibilité par exemple.) en fonction de leurs propres orientations et non autour du projet social de la structure. Par ailleurs, les partenaires peuvent percevoir la structure comme un gestionnaire de service et non comme le porteur d'un projet global pour le territoire.

Pour les collectivités locales, les finalités recherchées par l'Avs sont souvent peu exprimées en tant que telles dans les projets de territoire. Elles privilégient des approches le plus souvent thématiques (petite enfance, enfance, parentalité, jeunesse, santé...) ou formulées sous forme d'offres de services (multi accueil, Ram, centre de loisirs, maison de service par exemple).

Reconnues dans des approches sectorielles ou de gestion de service à la population par leurs partenaires et les acteurs du territoire, les structures de l'animation vie sociale peuvent ainsi avoir des difficultés à faire reconnaître la légitimité de leur projet d'animation globale, leur fonction de veille sociale ou leur mission de soutien aux initiatives de participation des habitants.

Enfin, le terme de « social » est souvent appréhendé sous l'angle de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et non dans son acception au sens large du lien social, du « vivre ensemble » et de la cohésion sociale.

Ces premiers constats ont fait apparaître un enjeu de diffusion de la définition et des notions qui gravitent autour de l'animation de la vie sociale. Le temps fort du 4 mars 2016 a permis de repérer collectivement les fondements, les attendus et les valeurs de l'animation de la vie sociale. Ces éléments, retravaillés avec le comité de pilotage ont permis d'aboutir à une définition partagée des objectifs recherchés par l'animation de la vie sociale en Sarthe.

Restituée et amendée par les acteurs, cette définition reste toutefois encore à faire vivre et à faire connaître pour permettre son appropriation.

Une définition partagée de l'animation de la vie sociale en Sarthe

La définition se décline en 4 piliers : la société, le territoire, les acteurs et la personne. La participation des habitants constitue une dimension commune et transversale aux 4 autres.

Pour les acteurs locaux, l'animation de la vie sociale c'est :

Améliorer la vie en société

Créer les conditions du vivre ensemble.

Construire et respecter des règles pour permettre à l'individu de vivre dans la cité.

Connaître et reconnaître des individus différents.

Créer et entretenir du lien entre les individus, quel que soit leur contexte et lieu de vie.

Créer ou contribuer à une dynamique au service d'un projet de territoire

Définir et animer un projet pertinent par rapport aux besoins du territoire et des acteurs existants.

Permettre aux acteurs de s'approprier le projet de territoire.

Rechercher une cohérence et des complémentarités entre les différents projets sur le territoire.

Créer des conditions pour faire émerger des projets innovants.

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- axe transversal -

Favoriser la participation et l'implication des familles et habitants.

Soutenir les initiatives, l'engagement et les expériences innovantes.

Repérer et fédérer les acteurs (habitants, bénévoles, élus, professionnels)

Donner la possibilité d'être acteur de son territoire.

Mobiliser les ressources des individus.

Développer les compétences.

Favoriser le développement de l'autonomie et l'émancipation des personnes

Permettre l'émancipation des habitants.

Valoriser les capacités, les savoirs être et les savoirs faire des individus.

Les structures de l'animation de la vie sociale en Sarthe

Au titre de sa politique d'animation de la vie sociale, la Caf de la Sarthe agréée 27 structures au 1^{er} janvier 2016.

➤ 23 Centres sociaux

- ✓ 21 centres sociaux sous statut associatif
- ✓ 2 centres sociaux en gestion directe par un EPCI et par un établissement public
- ✓ 10 structures en territoires ruraux, 12 en territoires urbains, 1 à destination des gens du voyage

➤ 4 Espaces de vie sociale

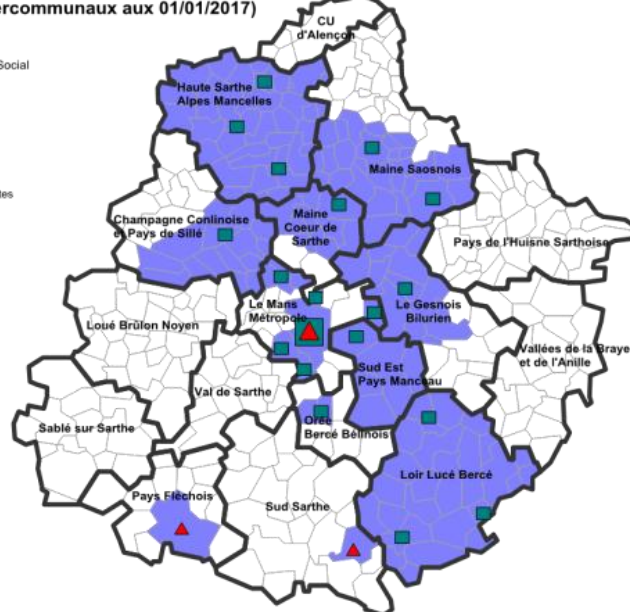
- ✓ Sous statut associatif
- ✓ 2 sur Le Mans, 1 sur La Flèche et 1 sur Vaas

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale en Sarthe (contours intercommunaux aux 01/01/2017)

Présence d'un Centre Social
■ 4

Présence d'un EVS
▲ 2

Communes couvertes



Source : CAF de la Sarthe, 2016, traitement CEAS72

Les gestionnaires de structures Avs

Le département de la Sarthe se caractérise par l'importance du modèle associatif dans le portage des centres sociaux, fruit de l'histoire et de la structuration des dynamiques locales. Du fait de son fonctionnement, le statut associatif permet une gouvernance participative et une implication des habitants, en cohérence avec les attendus de l'animation de la vie sociale. Toutefois, tous les schémas de portage des centres sociaux sont possibles dès lors que l'implication et la participation des habitants sont assurées dans les instances de pilotage du projet. Depuis 2016, un espace de vie sociale peut également être porté en gestion directe par une collectivité. Avec 4 structures, le département de la Sarthe compte peu d'espaces de vie sociale (Evs). Cet outil est encore mal approprié par les différentes parties prenantes. Il peut permettre de reconnaître des initiatives et de consolider des dynamiques par l'accès à des ressources complémentaires.

Au-delà des centres sociaux et espaces de vie sociale agréés par la Caf, de nombreux acteurs contribuent à l'animation de la vie sociale sur les territoires : associations culturelles ou sportives, foyers ruraux, Mjc, Ccas, communes ... Ces dynamiques ne sont toutefois pas forcément repérées ou identifiés par les acteurs et partenaires.

Gestionnaire des centres sociaux en 2014

	Sarthe	Pays de la Loire	France
Association	91,3 %	82,6 %	63 %
Collectivité locale	4,3 %	13 %	31 %
CAF et co gestion	-	0,7 %	5 %
Autre (fondation, étab. public ..)	4,3 %	3,6 %	1 %

Source : SENACS. données 2014

La couverture territoriale du département

Le département de la Sarthe est partiellement couvert par des structures Avs. Les pôles urbains de La Ferté Bernard, Sablé sur Sarthe, Mamers, Sillé, Ecommoy, Saint Calais, La Suze et les territoires ruraux du Sud-Ouest et Est du département ne disposent pas de structures Avs.

L'Avs et les quartiers politiques de la ville (Qpv)

L'ensemble des 5 quartiers de Le Mans Métropole sont couverts par un centre social ou un espace de vie sociale. Il n'existe pas de structure d'animation de la vie sociale sur la ville de Sablé sur Sarthe



L'Avs et l'intercommunalité

Sur la base des contours de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017, l'analyse de la cartographie de l'animation de la vie sociale fait apparaître plusieurs types de situation :

Typologie	EPCI concernés	Enjeux spécifiques
Territoires entièrement couverts par plusieurs centres sociaux (fusion d'Epci sur lesquels des centres sociaux intercommunaux préexistaient)	⇒ Loir-Lucé-Bercé ⇒ Alpes Mancelles Haute Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> ○ La définition d'un projet territorial de l'animation de la vie sociale à l'échelle du nouveau territoire ○ L'analyse des besoins et la définition de projets sociaux cohérents sur le nouveau territoire ○ Les relations partenariales structures – collectivités ○ La coopération entre structures Avs du territoire
Territoires partiellement couverts par une structure Avs (fusion d'Epci dont certains étaient couverts par un Centre social)	⇒ Maine Saosnois ⇒ Le Gesnois Bilurien ⇒ Champagne Conlinoise Pays de Sillé ⇒ Maine Cœur de Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'appropriation de la plus-value des politiques de l'animation de la vie sociale par les collectivités ○ La définition d'un projet de territoire et de la compétence Avs de la collectivité ○ L'observation partagée du territoire
Territoires sur lesquels un (ou plusieurs) centre social ou un Evs bénéficie d'un agrément communal	⇒ Sud- Sarthe ⇒ Pays Fléchois ⇒ Sud-Est Pays Manceau ⇒ Orée Bercé Béloinois ⇒ Le Mans Métropole	<ul style="list-style-type: none"> ○ La consolidation des dynamiques Avs existantes ○ L'appropriation des plus-values des politiques sur les territoires ○ La prise en compte des politiques Avs dans les projets des intercommunalités ○ L'observation partagée des enjeux et problématiques à l'échelle intercommunale ○ Le développement de coopération entre acteurs du territoire
Territoires dépourvus de structures Avs	⇒ Loué-Brûlon-Noyen ⇒ Sablé sur Sarthe ⇒ Val de Sarthe ⇒ Huisne Sarthoise ⇒ Vallée de l'Anille et de la Braye ⇒ Partie sarthoise de la CU d'Alençon	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'appropriation de la définition et de la plus-value des politiques Avs ○ Le repérage et l'appui aux dynamiques Avs émergentes ○ L'observation partagée des enjeux et problématiques à l'échelle intercommunale

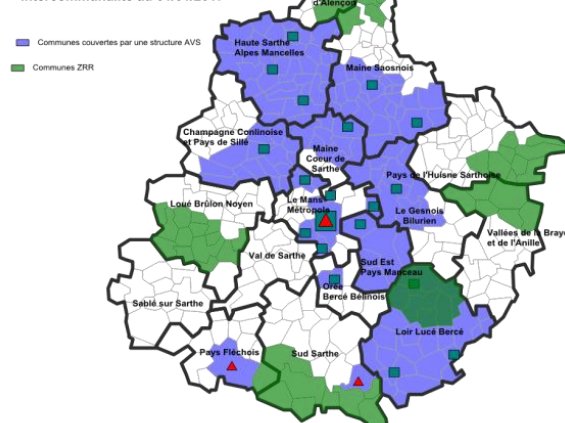
L'Avs et les zones de revitalisation rurale (Zrr)

Les zones de revitalisation rurale comprennent les communes membres d'un [Epci] incluses dans un arrondissement ou un canton caractérisé par une faible densité de population et satisfaisant à l'un des trois critères socio-économiques suivants :

- un déclin de la population constaté sur l'ensemble de l'arrondissement ou du canton ou dans une majorité de leurs communes dont le chef-lieu ;
- un déclin de la population active ;
- une forte proportion d'emplois agricoles.

Cinq territoires sarthois ont été classés en Zrr, seules les communes de l'ancienne communauté de communes de Lucé sont couvertes par les actions d'un centre social.

Animation de la vie sociale et ZRR
Intercommunalité au 01/01/2017



Les principaux enjeux à retenir :

- Une couverture partielle du territoire, notamment sur des territoires « prioritaires ».
- Un faible développement de l'outil Evs en Sarthe.
- La promotion et l'appropriation des plus-values des politiques Avs sur les territoires.
- La prise en compte de l'Avs dans les projets des intercommunalités.
- Les coopérations entre acteurs sur les territoires.
- Le repérage et le soutien des dynamiques et des initiatives locales (portées par les habitants, les associations, les collectivités...).

Les moyens humains mobilisés

- **1 005 salariés** - 355 emplois équivalents temps plein (Etp)
- **15 Etp par centre social** en moyenne :
 - 12 Etp en Pays de la Loire
 - de fortes disparités : de 3,8 à 42 Etp selon les structures
 - les deux-tiers des centres sociaux du département ont employé de 11 à 50 salariés en 2014
- **72 emplois aidés** dont 34 en chantiers d'insertion
- **61 % des salariés** en contrat à temps partiel inférieur à un mi-temps (64 % en région)

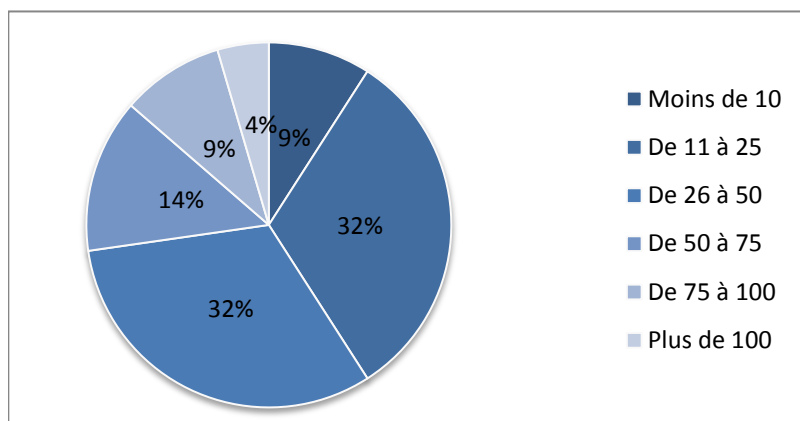
Avec plus de 1 000 salariés, les structures d'animation de la vie sociale constituent des employeurs importants sur le département et parfois l'un des premiers employeurs pour des communes.

Les données concernant les ressources humaines mettent en évidence l'importance des moyens dédiés à la mise en œuvre des offres de services gérés par les centres sociaux. Près de 20 % des emplois des centres sociaux sarthois (et en moyenne 2,9 emplois par structures) sont ainsi consacrés à l'animation des services petite enfance. Sur l'ensemble de la région, cette proportion s'élève à 7 % et en moyenne à 0,8 Etp. Ces constats traduisent l'importance des missions de gestion de service confiées aux centres sociaux.

A l'inverse, les moyens dédiés au pilotage (y compris ceux dédiés aux offres de service), à l'accueil et à l'animation sont sensiblement moins importants au sein des centres sociaux sarthois.

Composition des équipes des centres sociaux	Sarthe		Région	Sarthe	Région
	Nbe	%	%	Moy. par CS	Moy. par CS
Equivalents Temps Plein	355	100%	100%	15,4	12,4
ETP - Direction	27	8%	11%	1,2	1,3
ETP - Accueil et administratifs	49	14%	19%	2,1	2,3
ETP logistique	15	4%	6%	0,7	0,8
ETP d'animateurs - travailleurs sociaux (hors Petite Enfance)	140	39%	49%	5,4	6,1
ETP petite enfance	67	19%	7%	2,9	0,8
ETP intervenants techniques d'activité	51	14%	7%	2,2	0,9

Répartition des centres sociaux selon le nombre de salariés



Source : SENACS, données 2014

Les principaux enjeux à retenir :

- L'équilibre des moyens affectés aux missions d'animation territoriale et ceux dédiés à la gestion d'offres de service.
- La place essentielle des missions de pilotage et d'accueil pour faire vivre l'Avs sur les territoires.
- La consolidation et la qualification des emplois.

Les ressources financières de l'animation de la vie sociale en Sarthe

Budget moyen des Centres sociaux : 680 357 € - 667 826 € en Pays de la Loire

➤ une grande disparité : de 222 000 € à 1,7 millions d'euros

Trois principaux financeurs : les communes ou communautés de communes, la Caf et les usagers

➤ 86,4 % du financement total, 91 % sur la région

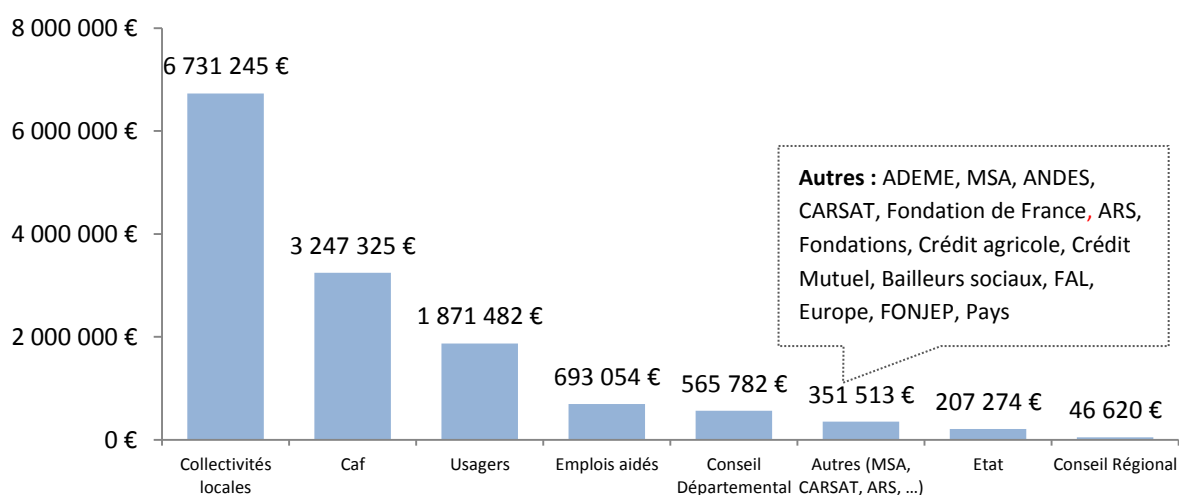
Structure des budgets des centres sociaux en Sarthe

	Sarthe	Pays de la Loire
Pilotage	21 %	23 %
Logistique	15 %	22 %
Activité	64 %	55 %
Part de la masse salariale	69 %	68 %

Les participations des communes et communautés de communes sont constituées de subventions directes et/ou de charges supplétives. Elles intègrent parfois la contribution des Caf via le contrat enfance jeunesse (Cej) qui finance l'effort des collectivités en matière de développement des offres de services petite enfance, enfance jeunesse, lorsque celles-ci sont mises en œuvre dans les projets sociaux.

Par les flux qu'elles génèrent (salaires, consommation), les structures Avs contribuent au dynamisme économique des territoires. Selon les territoires et les projets, les centres sociaux ont structuré des projets, des missions et, par conséquent, des modèles économiques très différents. Le budget des centres sociaux s'établit ainsi sur une échelle de 1 à 7. Les données financières mettent également en évidence l'importance des financements consacrés à l'offre de services proposée.

Comparativement aux données régionales, les centres sociaux sarthois se caractérisent par une plus grande diversification des ressources financières. Cela démontre la capacité des structures à diversifier et mobiliser leurs ressources.



Les principaux enjeux à retenir :

- La recherche d'équilibre entre la fonction d'animation territoriale et celle de gestion d'offres de service.
- La place essentielle des fonctions de pilotage et d'accueil pour faire vivre l'Avs sur les territoires.
- La diversification et la mobilisation de nouvelles sources de financement.

Les espaces de vie sociale en Sarthe

▪ 4 espaces de vie sociale sous gestion associative

- ⇒ 2 territoires urbains : Sablons Est, centre-ville et nord-est du Mans (Bellevue)
- ⇒ 2 territoires ruraux : Vaas et La Flèche
- ⇒ 2 salariés en moyenne par Evs : de 1 à 5 salariés
- ⇒ 1 ETP en moyenne par Evs : de 0,5 à 1,6 Etp
- ⇒ Un budget moyen de 53 237 €, de 29 000 € à 100 460 €

Exemples d'actions des Evs :

Améliorer la vie en société

Ateliers mères-filles – Evs Moulin de Robert, Vaas :

Organisation d'ateliers de soins spécifiques mère-fille avec l'appui d'une esthéticienne dans l'objectif de favoriser et initier une relation privilégiée enfant-parents.

Créer une dynamique au service d'un projet de territoire

Animation du Collectif Partenaires Bellevue Banjan – MJC Prévert

Collectif d'associations, de professionnels de l'éducation, de travailleurs sociaux, d'habitants pour définir des réponses aux problématiques du territoire, visibilité des actions, partage de vision, d'actions communes, partage de moyens et de compétences...

Repérer et fédérer les acteurs

La fête du Blé au pain – Evs Moulin de Robert, Vaas :

Organisation d'un temps festif ou plus d'une centaine de bénévoles œuvrent pour sa mise en place. Chaque année de nouveaux bénévoles enrichissent la manifestation par de nouvelles propositions. Cette dynamique se prolonge après l'événement.

Favoriser le développement et l'autonomie des personnes

Ateliers de médiation socio-administrative – MJC Prévert

Encadrés par des bénévoles, chaque lundi après-midi, ces ateliers permettent aux habitants du quartier de Bellevue de bénéficier d'une aide pour l'élaboration de dossiers, de courriers et démarches administratives.

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

Actions « Parents – enfants » - AISP La Flèche :

Organisation autonome des familles pour récolter des fonds pour des activités familles (sorties, loisirs) : décorations de Noël, vente sur le marché, organisation d'un planning et matériel

Les principaux enjeux à retenir :

- L'appropriation de l'outil Evs dans le développement des politiques Avs sur les territoires.
- Le repérage et le soutien aux dynamiques Avs existantes sur les territoires comme levier de développement des Evs.
- L'analyse des besoins et la formulation d'un projet pour le territoire.

L'action des centres sociaux en Sarthe (source : Sénacs 2014)

Axe transversal : Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- ➔ *La participation et l'implication des familles et habitants*
- ➔ *Le soutien aux initiatives, à l'engagement et aux expériences innovantes*

La participation et l'implication des habitants peuvent prendre différentes dimensions :

- **la participation aux activités** proposées et/ ou aux **démarches de concertation**,
- **la contribution à l'organisation des activités** des centres sociaux et des espaces de vie sociale : bénévolat d'activité régulier ou ponctuel,
- **l'implication dans les instances de consultation et de décisions** des structures : participation à des groupes de pilotage, prise de responsabilité (conseil d'administration, bureau...).

Placée au cœur des pratiques de l'animation de la vie sociale, la participation est à la fois une finalité et un moyen de mise en œuvre.

- **18 centres sociaux** impliquent des habitants dans leurs instances de gouvernance
- **12 centres sociaux** associent les habitants aux instances de pilotage de leur projet
- **244 habitants** associés dans des instances de gouvernance
- **313 habitants** associés dans des instances de pilotage
 - ⇒ 13 149 heures de bénévolat
- **859 bénévoles d'activité**
 - ⇒ 40 065 heures de bénévolat
- **Des actions qui renforcent les capacités d'initiative**
 - 42 actions individuelles
 - 67 actions collectives
 - 50 dans le champ de la citoyenneté et de l'intérêt général

Les données collectées dans le cadre de l'observatoire Sénacs montrent la capacité des centres sociaux à mobiliser les habitants et les familles sur les territoires. Cette implication et cette mobilisation sont essentiellement valorisées comme un moyen dans la construction et la mise en œuvre des actions (mobilisation bénévole, participation aux activités) mais peu comme une finalité à part entière. Si cette finalité de participation des habitants est bien présente dans les projets des structures Avs, elle est peu mise en avant dans les apports pour le territoire.

L'implication des habitants prend des formes très diversifiées et évolutives dans le temps. Celles-ci apparaissent mais s'avèrent difficiles à repérer. Les équipes peuvent être démunies en termes d'outillage et de références pour les évaluer et les valoriser.

L'accompagnement de ces nouvelles modalités de participation peut également être confronté à des contraintes de moyens, de renouvellement des pratiques, notamment pour « aller vers » les habitants.

Par ailleurs, la faible compréhension par les partenaires (collectivités, acteurs sur le territoire) des finalités de la politique d'animation de la vie sociale peut constituer un frein dans la reconnaissance de la légitimité des centres sociaux et des espaces de vie sociale sur cette dimension.

Les principaux enjeux à retenir :

- L'identification des différents niveaux et formes de participation.
- La recherche d'implication des habitants comme une finalité à part entière dans la définition et la conduite des actions et du projet social.
- L'évaluation, la valorisation et la reconnaissance de l'apport de la participation des habitants.
- La prise en compte des nouvelles formes de mobilisation et d'implication, notamment des jeunes.
- Le développement d'un environnement qui favorise la participation des habitants et la nécessité « d'aller vers ».

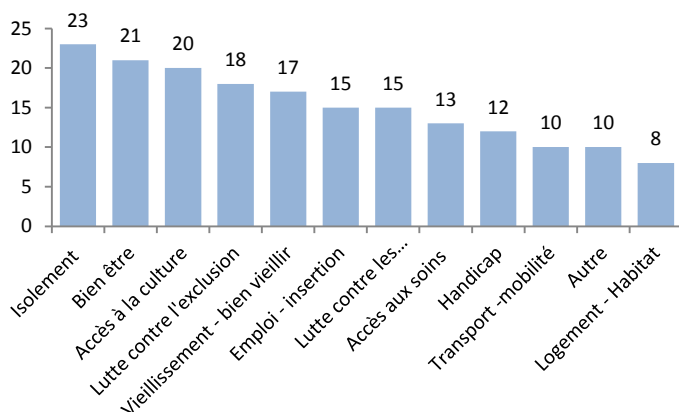
Axe 1 : Améliorer la vie en société - Citoyenneté – Cohésion sociale

- ➔ *Créer les conditions du vivre ensemble*
- ➔ *Construire et respecter des règles pour permettre à l'individu de vivre dans la cité*
- ➔ *Connaître et reconnaître des individus différents*
- ➔ *Créer et entretenir du lien entre les individus quels que soient leur contexte et lieu de vie*

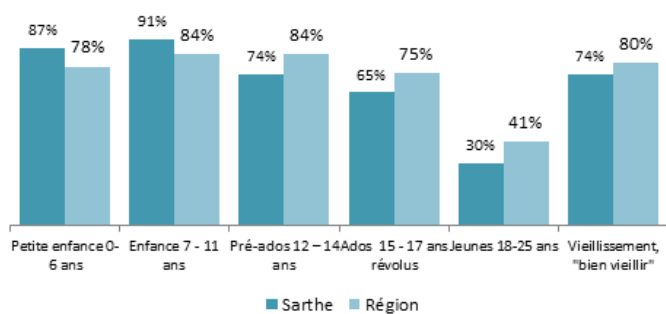
Les structures agréées en Sarthe interviennent auprès **d'une diversité d'habitants** du département :

- 10 centres sociaux et 1 espace de vie sociale interviennent sur **des espaces ruraux**.
- 12 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale interviennent sur **des territoires urbains** dont la moitié **sur des territoires politique de la ville**.
- 1 centre social intervient auprès du public des **gens du voyage**.
- 21 centres sociaux bénéficient d'un **agrément spécifique « familles »**.

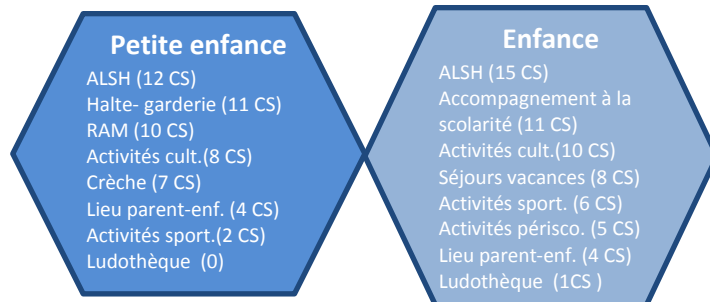
Les thématiques d'intervention des centres sociaux



Proportion de centres sociaux qui développent des actions par type de public



Typologie des actions développées sur les 0-12 ans



Un nombre important (supérieur à la moyenne régionale et nationale) de centres sociaux sont mobilisés dans la gestion de services, particulièrement auprès des jeunes enfants et enfants. Cet investissement est cependant moins important sur le public des adolescents et jeunes qui nécessite une approche davantage axée sur une démarche de projet que dans la gestion de services.

Ce constat pose la question de l'équilibre entre la mission d'animation globale sur les territoires et la fonction de gestion de services. Pour autant, les travaux réalisés dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles amènent à identifier une plus-value d'un portage de services par les centres sociaux : la capacité de mobilisation des familles sur les territoires et l'inscription des professionnels dans des équipes de développement social local.

L'analyse des actions développées met également en évidence la mobilisation importante des centres sociaux sur les enjeux du vieillissement sur les territoires.

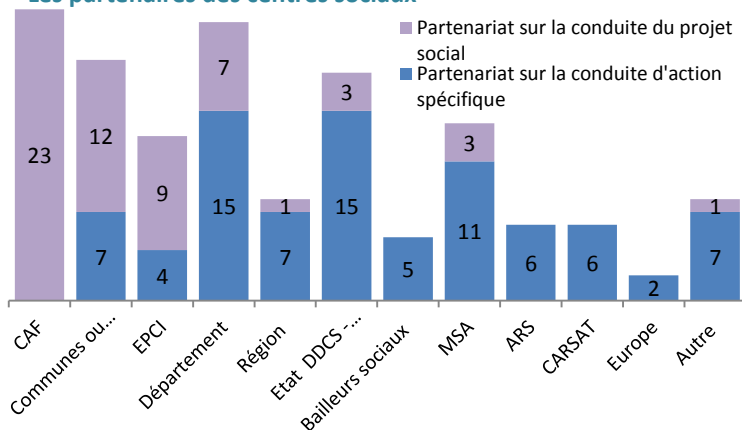
Les principaux enjeux à retenir :

- L'identification et l'analyse partagée des besoins sur le territoire et la formalisation dans un projet social
- La recherche d'équilibre entre les fonctions de gestionnaire de service et d'animation du territoire
- La recherche d'implication des habitants dans la conception et la conduite des projets
- L'évaluation et la valorisation des actions des structures
- La prise en compte des spécificités sur les territoires (besoins sociaux, acteurs en présence...)

Axe 2 : Créer ou contribuer à une dynamique au service d'un projet de territoire

- ➔ Définir et animer un projet pertinent par rapport aux besoins du territoire et des acteurs existants
- ➔ Permettre aux acteurs de s'approprier le projet de territoire
- ➔ Rechercher une cohérence et des complémentarités entre les différents projets sur le territoire
- ➔ Créer des conditions pour faire émerger des projets innovants

Les partenaires des centres sociaux



▪ **74 % des centres sociaux** bénéficie d'une **convention pluri partenariale** avec au moins 3 partenaires

▪ **8 centres sociaux** sont partenaires d'au moins une instance de **démocratie participative** : conseils de quartiers, conseil de développement, Conseil municipal jeune

▪ **325 associations accueillies**, soit en moyenne 14 par centres (moyenne nationale : 12)

Lecture : 5 centres sociaux ont développé des partenariats avec des bailleurs sociaux

Selon les territoires, les centres sociaux interviennent dans des contextes et dynamiques très spécifiques : échelle d'intervention, projet de territoire de la collectivité, niveau de structuration de la compétence intercommunale, appropriation des enjeux, acteurs présents sur le territoire... Ces spécificités se traduisent également au travers de la diversité des problématiques sociales sur les territoires.

Dans leur grande majorité, les centres sociaux apportent un appui au tissu associatif local par des services, l'apport de ressources et le développement de projets communs. Cette implication auprès du tissu associatif local constitue une caractéristique importante des actions des centres sociaux en Sarthe.

Les données fournies par l'observatoire Senacs montrent la capacité des Centres sociaux à mobiliser les partenaires (Ars, Bailleurs sociaux, Carsat par ex), le plus souvent dans le développement d'action spécifique mais peu sur le projet global des structures (hors Caf et communes et Epci). Ce constat met en évidence la difficulté de croiser l'approche globale de l'animation de la vie sociale avec l'approche sectorielle retenue par les différents partenaires.

Par ailleurs, des difficultés sont régulièrement constatées dans l'articulation entre les projets des collectivités et les projets développés par les centres sociaux. La fonction de veille partagée du territoire est également peu mobilisée par les collectivités et les partenaires, notamment pour repérer les enjeux territoriaux et initier de nouveaux projets.

Enfin, des projets initiés par les habitants et/ou des centres sociaux peuvent échouer du fait de contraintes financières ou des freins « politiques ». Ces limites sont contreproductives dans l'appropriation et la reconnaissance des actions des centres sociaux. Les politiques d'animation de la vie sociale impliquent ainsi la structuration d'un contexte et d'un écosystème favorable.

Les principaux enjeux à retenir :

- Une reconnaissance et une légitimité des acteurs Avs à construire et à entretenir sur les fonctions d'observation partagée et de mobilisation des acteurs.
- Une meilleure valorisation des ressources (pas uniquement financières) mobilisées par les structures Avs.
- La mobilisation des centres sociaux et des Evs pour contribuer aux dynamiques de territoires sans en être forcément l'initiateur.
- La prise en compte de l'Avs dans la définition des projets de territoire.
- L'existence d'espaces de partage et de concertation sur les territoires.

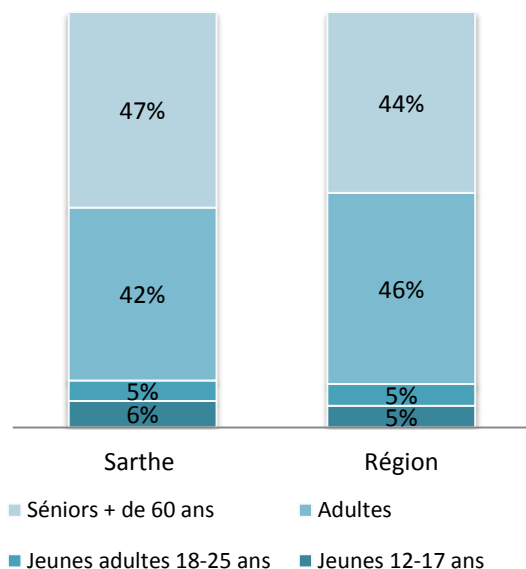
Axe 3 : Repérer et fédérer les acteurs (habitants, bénévoles, élus, professionnels)

- ➔ *Donner la possibilité d'être acteur de son territoire*
- ➔ *Mobiliser les ressources des individus*
- ➔ *Développer les compétences*

Les centres sociaux sarthois comptent ;

- **557 bénévoles** dont 126 nouveaux en 2014
- **2 429 adhésions** individuelles
- **7 153 adhésions familiales**, soit 20 466 personnes concernées
- **14 212 usagers** qui participent régulièrement aux activités
- **15 786 usagers** participant ponctuellement aux actions
- **129 bénévoles** et **97 salariés formés** en 2014

Profil des bénévoles des Centres sociaux (tout type de bénévolat)



Au sein des centres sociaux, la participation des habitants se traduit sous des formes diverses : usagers, bénévoles d'activité ou de gouvernance... Cette implication permet le développement de compétences, complétées par les actions importantes de formation des bénévoles.

Le statut associatif, privilégié en Sarthe constitue de par sa définition une école de la démocratie et de la citoyenneté.

Les données des centres sociaux capitalisées dans le cadre de Senacs mettent toutefois en évidence la faible implication bénévole des habitants les plus jeunes (moins de 25 ans). Les indicateurs retenus sous-estiment certainement cet engagement des jeunes, et notamment les nouvelles formes d'engagement.

Enfin, la structuration progressive du réseau des centres sociaux contribue à fédérer les structures et à apporter des ressources pour conforter les pratiques et projets.

NB : les données Senacs donnent une lecture partielle sur ce thème. Elles ne permettent pas notamment de porter un regard sur les instances mises en place et les différentes formes d'implication et de participation des habitants.

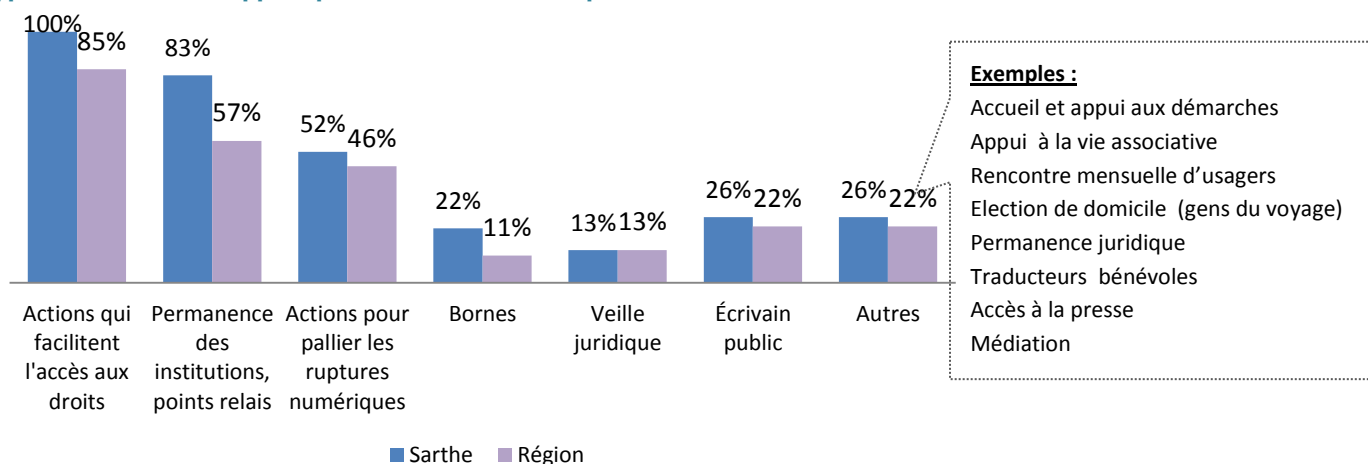
Les principaux enjeux à retenir :

- L'identification et la qualification de la nature des différentes formes et espaces d'implication et d'engagements sur les territoires.
- L'accompagnement de nouvelles formes de mobilisation et d'engagements.
- L'implication des habitants les plus jeunes.
- Le développement du réseau départemental de l'Avs.

Axe 4 : Favoriser le développement de l'autonomie et l'émancipation des personnes

- ➔ Permettre l'émancipation des habitants
- ➔ Valoriser les capacités, les savoirs être et les savoirs faire des individus

Types d'actions développées par les centres sociaux pour faciliter l'accès aux droits



Les actions favorisant l'émancipation de la personne sont de nature très diverses.

L'accès aux droits constitue un axe de travail privilégié des centres sociaux en Sarthe, tous ont développé des actions sur ce thème (85 % en région). Leurs interventions se traduisent avant tout par des actions collectives, mais également par des appuis individualisés : permanences, bornes, appui aux démarches...

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de vulnérabilité. Cet axe de travail s'inscrit dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives. Les structures Avs peuvent être identifiées comme des ressources de proximité pour accompagner les personnes dans ces évolutions.

Les principaux enjeux à retenir :

- La participation des habitants dans la définition et le portage des actions.
- Le développement de l'accès aux droits dans le cadre de la dématérialisation accrue des démarches administratives.

L'animation de la vie sociale sur les territoires

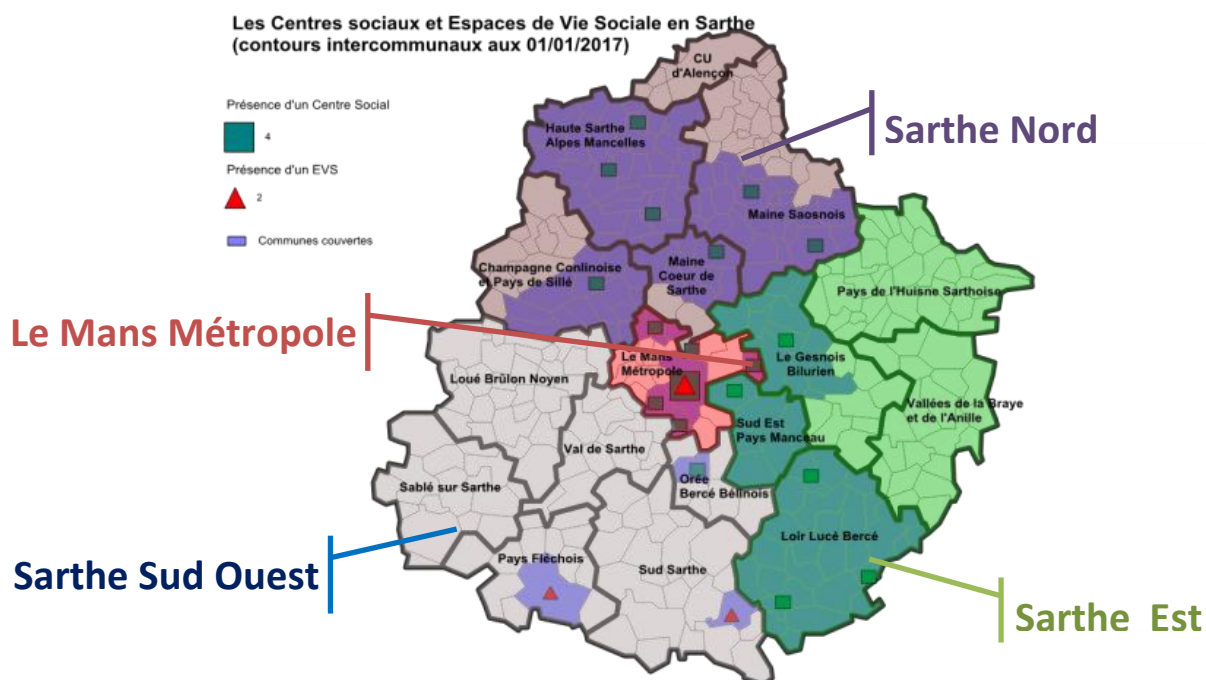
Dans le cadre de l'élaboration du Sdavs, la Caf de la Sarthe et les membres du comité de pilotage ont fait le choix d'une approche infra départementale afin d'apprécier les réalités et spécificités territoriales. Cette approche s'est déclinée par l'animation de groupes de travail sur 4 grands territoires. Ces rencontres ont permis d'associer les représentants des structures Avs, des élus et techniciens de collectivités, partenaires institutionnels et représentants associatifs. S'appuyant également sur les productions réalisées dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, ces rencontres avaient pour but de :

- communiquer sur la démarche des deux schémas Avs et Sdsf,
- permettre une appropriation de la définition de l'Avs par les participants,
- repérer des spécificités locales,
- identifier des éléments qui permettent de soutenir l'animation de la vie sociale sur les territoires.

Un découpage du département en quatre territoires a été retenu en se basant sur les critères suivants :

- le respect des découpages territoriaux au 1er janvier 2017,
- la présence de structures Avs,
- un territoire spécifique Le Mans Métropole qui compte la moitié des structures du département.

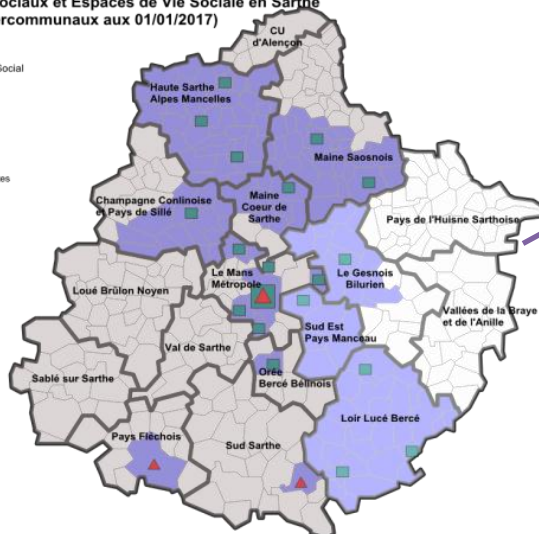
Cette approche et ce découpage territorial ont été appréciés par les participants qui ont pu y trouver un espace de rencontres et d'échanges qui n'existe pas aujourd'hui sur les territoires. Les éléments présentés ci-après constituent les productions des quatre groupes de travail réunis en novembre 2016 : des actions phares qui contribuent à l'animation de la vie sociale sur le territoire, ce qui pourrait être souhaité et les défis du territoire. Appréciés par les participants, ces rencontres ont permis de repérer des perspectives et d'initier une dynamique de réseau au plan local.



Le territoire – Sarthe Est

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale en Sarthe (contours intercommunaux aux 01/01/2017)

- Présence d'un Centre Social
4
- Présence d'un EVS
2
- Communes couvertes



- 106 communes
- 5 communautés de communes en 2017
- 87 804 habitants
- 5 centres sociaux sur le territoire :
 - *Montfort le Gesnois*
 - *Changé*
 - *Château du Loir*
 - *La Chartre sur le Loir*
 - *Le Grand Lucé*
- Couverture par le centre social Voyageurs 72

Les spécificités du territoire :

- Un territoire à forte dominante rurale, peu dense, particulièrement pour les territoires les plus éloignés de l'agglomération mancelle
- Une structuration de l'espace autour de plusieurs pôles urbains : La Ferté Bernard, Saint Calais, La Chartre sur le Loir, Château du Loir, Le Grand Lucé, Montfort le Gesnois, Vibraye.
- Un vieillissement plus prononcé sur les communes les plus importantes mais aussi sur celles les plus éloignées du Mans (limites Est du département). Une population jeune a priori attirée vers les communes rurales ou à l'inverse vers les communes proches du Mans.
- Offre de service petite enfance : 11 établissements d'accueil du jeune enfant pour 190 places offertes. Les évolutions territoriales vont permettre de couvrir 2 communautés de communes supplémentaires ; seule la Cdc de l'Huisne Sarthoise n'aura pas la compétence accueil du jeune enfant. Couverture intégrale en Ram à parti de 2017.
- Structures Avs : 5 centres sociaux dont 3 sur des compétences intercommunales. Historique de centres sociaux qui ont fermé sur le territoire.
- A l'exception de la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau, l'ensemble des communautés de communes ont vu leur périmètre évoluer au 1er janvier 2017 par des fusions (Loir Lucé Bercé et Gesnois Bilurien) ou l'intégration de nouvelles communes (Huisne Sarthoise, Vallée de la Braye et de l'Anille). Les évolutions territoriales constitueront un enjeu fort pour les centres sociaux du territoire.

L'animation de la vie sociale sur le territoire

Les éléments repérés par les acteurs du territoire (non exhaustifs) :

Améliorer la vie en société

- Epiceries solidaires
- Offre accueil jeunes enfants
- Récréés familles

Créer une dynamique au service d'un projet de territoire

- Randonnée communautaire
- Festival Changé d'Air
- Jardins nomades

Repérer et fédérer les acteurs

- Animations – fêtes du jeu
- Téléthon

Favoriser le développement et l'autonomie des personnes

- Epicerie solidaire
- Reso'AP
- Transport à la demande, Minibus
- Hôtel social

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- Animation – fêtes
- Offres culturelles
- Animations familles

Ces actions sont très majoritairement portées par des centres sociaux, des collectivités et des associations locales.

Des thématiques à explorer pour approfondir les dynamiques d'animation de la vie sociale développées sur le Sud-Est :

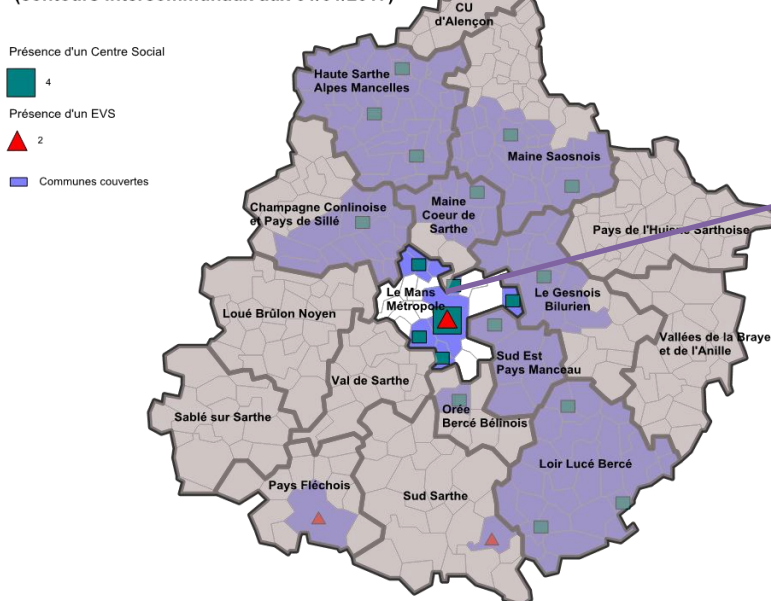
- ✓ Les liens intergénérationnels
- ✓ Le bien vieillir
- ✓ La mobilité / les transports
- ✓ Les actions jeunesse

Des enjeux pour développer les politiques Avs sur le territoire :

- ✓ La création d'espaces de rencontre entre acteurs
- ✓ Le développement de synergie pour créer des projets
- ✓ Mobiliser les habitants dans des projets communs – Lever les individualismes
- ✓ La participation des habitants

Le territoire – Le Mans Métropole

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale en Sarthe (contours intercommunaux aux 01/01/2017)



- 19 communes
- 205 399 habitants
- 9 centres sociaux sur le territoire :
 - Le Mans : 4 (Sablons, Quartiers Sud, Cochereaux, Simone Veil)
 - Arnage
 - Allonnes
 - Coulaines
 - Champagné
 - Antonnière (Aigné, La Milesse, Saint Saturnin)
- Couverture par le centre social Voyageurs 72
- 2 espaces de vie sociale sur Le Mans
 - MJC Prévert
 - L'Arbre (Sablons)

Les spécificités du territoire :

- Le territoire comprend la ville du Mans, centre géographique du département qui regroupe un quart des habitants du département. Le Mans Métropole regroupe plus de 36 % des sarthois. Le territoire s'organise autour d'un pôle urbain important et d'espaces périurbains ou ruraux. Les trois villes les plus importantes en population sont Le Mans, Allonnes et Coulaines. Certains quartiers de ces trois communes relèvent de la politique de la ville.
- La ville du Mans compte un nombre important de familles avec enfants de moins de 18 ans, mais elles représentent moins de 30 % des ménages. Sur les autres communes de Le Mans Métropole, la proportion des familles avec enfants de moins de 18 ans est plus importante que sur Le Mans et que sur le reste du département (de 30 % à plus de 40 %).
- Offre de service petite enfance : A l'exception de deux communes, tout le territoire est couvert par un Relais d'assistante maternelle (Ram). On compte 7 Ram pour 10,18 Etp. Le territoire est couvert par 18 structures d'accueil de jeunes enfants sur le Mans et 10 hors Le Mans, soit une offre de 900 places sur 1 470 à l'échelle du département (12 multi accueil sur Le Mans et 7 hors Le Mans ; 4 crèches familiales sur Le Mans et 1 hors Le Mans ; 2 haltes garderies et 1 hors Le Mans ; 1 crèche parentale hors Le Mans).
- Offre de service enfance : une couverture totale en accueil périscolaire à l'exception de 5 communes qui proposent une garderie non habilitée Ddcs. L'accueil périscolaire est en gestion directe pour l'ensemble des communes. Des modalités de gestion très différentes sont développées sur le territoire les mercredis et lors des vacances (gestions directes, centres sociaux, autres associations) qui s'expliquent par l'histoire locale.
- Structures Avs : l'animation de la vie sociale relève d'une compétence communale à l'exception du Sivom de l'Antonnière. 8 des 19 communes sont couvertes par une structure agréée. 5 centres sociaux et 2 Evs interviennent sur des quartiers politiques de la ville

L'animation de la vie sociale sur le territoire :

Les éléments repérés par les acteurs du territoire (non exhaustifs) :

Améliorer la vie en société

- Fonds de participation des habitants
- Vivre ici et être d'ailleurs
- Bien vivre dans son logement en collectif
- Les liens intergénérationnels
- Lutte contre les discriminations
- Les réseaux d'échanges

Créer une dynamique au service d'un projet de territoire

- Le Mans fait son cirque et ses tribus
- Concertation jeunesse
- Jardins partagés
- CLEAC : Contrat local d'éducation artistique et culturel

Repérer et fédérer les acteurs

- Les espaces de concertation
- Plateforme logement
- Fêtes de quartier
- Observatoire local

Favoriser le développement et l'autonomie des personnes

- Accueil de nouveaux locataires
- L'apprentissage sociolinguistique
- Ateliers culinaires
- Actions familles

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- Fêtes de quartier
- Le soutien à la vie associative
- Les instances participatives
- Accompagnement des initiatives des citoyens

Les actions concourant à l'animation de la vie sociale sont portées par les centres sociaux mais également par les collectivités et l'important tissu associatif local. Huit des communes de la Métropole sont couvertes par les activités des structures Avs du territoire

Des thématiques à explorer pour approfondir les dynamiques d'animation de la vie sociale développées sur Le Mans Métropole :

- ✓ l'accès aux Droits
- ✓ la mixité culturelle et sociale
- ✓ le renforcement des capacités d'agir des habitants

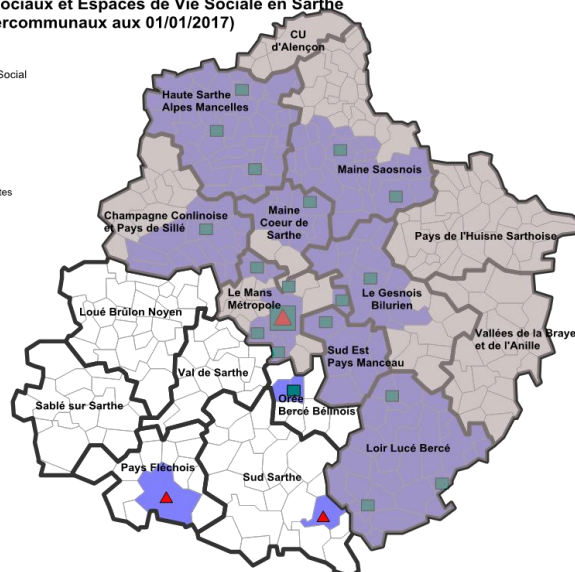
Des enjeux pour développer les politiques Avs sur le territoire :

- ✓ le développement des coopérations entre acteurs, structures Avs et territoire
- ✓ la promotion et la communication sur l'existant
- ✓ la capacité à aller vers les habitants
- ✓ la sécurisation des financements et fonctionnement à long terme
- ✓ la complémentarité et recherche d'articulation entre des territoires urbains / périurbain / ruraux

Le territoire – Sarthe Sud-Ouest

- 104 communes
- 6 communautés de communes en 2017
 - 149 807 habitants
- 1 centre social sur un périmètre de 2 communes : Laigné – St Gervais
- Couverture par le centre social Voyageurs 72
 - 2 Espaces de vie sociale :
 - La Flèche
 - Vaas

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale en Sarthe
(contours intercommunaux aux 01/01/2017)



Les spécificités du territoire :

- Le territoire comprend deux pôles urbains du département : La Flèche et Sablé sur Sarthe. Des pôles secondaires maillent le territoire : Ecommoy, La Suze, Loué, Brûlon, Le Lude, Mayet, Pontvallain. La partie Nord-Ouest du territoire se situe dans la seconde couronne de l'agglomération mancelle. Le territoire regroupe ainsi des caractéristiques très hétérogènes : urbain, périurbain, rural. Deux quartiers de la ville de Sablé relèvent de la politique de la Ville.
- Du fait de cette hétérogénéité, les caractéristiques sociodémographiques sont également très diverses. L'ensemble du territoire apparaît toutefois moins concerné par le vieillissement de sa population à l'exception du territoire Sud Sarthe et des communes les plus peuplées. Le territoire a bénéficié de l'arrivée nombreuse de nouvelles familles et de jeunes, du fait du coût moindre de l'accession à la propriété, particulièrement sur les communes en proximité du Mans et des pôles urbains du territoire. La proportion de familles avec enfant est ainsi plus importante dans les communes de deuxième et troisième couronne mancelle.
- Offre de services petite enfance : couverture totale du territoire par des Relais assistants maternelles. Le territoire compte 10 structures d'accueil du jeune enfant, soit 241 places. Les communautés de communes Aune et Loire et Loué – Brûlon – Noyen sont dépourvues d'offres d'accueil.
- Offre de service enfance : Concernant l'accueil périscolaire, pour les territoires qui ont fait le choix d'une compétence intercommunale la couverture en services est complète. Pour les autres, la couverture est très hétérogène. A l'exception du Pays Fléchois, l'ensemble des Cdc ont développé une offre de service Alsh pendant les vacances scolaires (petites et/ou grandes vacances).
- Offre de service jeunesse : Le territoire est peu pourvu de structures « Local Jeunes ». Pour autant, des propositions en termes de services et/ou de projets sont faites en direction des adolescents sur certaines communes par les collectivités ou associations.
- Structures Avs : le territoire compte trois structures associatives à dimension communale : un centre social sur Laigné-St Gervais et deux Espaces de vie sociale à La Flèche et Vaas. Toutefois, des dynamiques d'animation locale existent, portées par des collectivités et/ou associations.

L'animation de la vie sociale sur le territoire :

Les éléments repérés par les acteurs du territoire (non exhaustifs) :

Améliorer la vie en société

- Epicerie Solidaire
- Animations de quartier
- Jours Part'agés
- Lieu de rencontre convivial et informel
- Actions intergénérationnelles
- Offres de services petite enfance / enfance

Créer une dynamique au service d'un projet de territoire

- Animation de quartier
- Liens entre acteurs de territoire

Repérer et fédérer les acteurs

- Forum des associations
- Observatoire de la jeunesse
- Programmation culturelle
- Animation de quartier
- Quinzaine de l'enfance et petite enfance

Favoriser le développement et l'autonomie des personnes

- Epicerie solidaire
- Lieu d'écoute et d'orientation (Ccas)
- Ateliers énergétiques
- Lieu de rencontre (réponse à l'isolement des personnes)
- Accompagnement mobilité
- Animation famille, parentalité
- Soutien à la scolarité

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- Animation / maison de quartier
- Conseils citoyens
- Jardins partagés

Ces actions sont très majoritairement portées par des collectivités et associations locales. Les 3 structures Avs du territoire interviennent sur 4 communes.

Des thématiques à explorer pour approfondir les dynamiques d'animation de la vie sociale développées sur le Sud-Ouest :

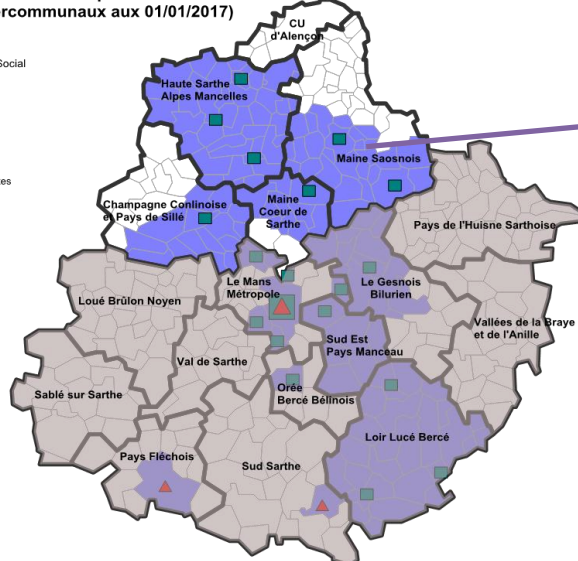
- ✓ Les liens intergénérationnels
- ✓ L'isolement social d'une frange de la population

Des enjeux pour développer les politiques Avs sur le territoire :

- ✓ Une meilleure coordination entre acteurs sur les territoires
- ✓ Un repérage et une analyse partagés des besoins sur les territoires
- ✓ Un besoin de partage entre acteurs
- ✓ La prise en compte de l'animation de la vie sociale dans les projets des intercommunalités
- ✓ L'appropriation des plus-values d'une politique de l'animation de la vie sociale
- ✓ Le passage d'une logique de dispositif à celle de projet de territoire

Le territoire – Sarthe Nord

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale en Sarthe (contours intercommunaux aux 01/01/2017)



- 135 communes,
- 5 communautés de communes en 2017
- 148 178 habitants
- 7 centres sociaux :
 - Conlie
 - Fresnay
 - Beaumont
 - Ballon
 - Oisseau le Petit
 - Marolles les Braults
 - Bonnétable

Couverture par centre social Voyageurs 72

Les spécificités du territoire :

- Un territoire à forte dominante rurale sous l'influence des agglomérations urbaines du Mans et d'Alençon. Un maillage avec des pôles secondaires : Mamers, Fresnay, Sillé, Conlie, Ballon, Beaumont, Bonnétable, Marolles. Une partie Sud du territoire placée dans la seconde couronne urbaine du Mans. Plus les communes sont éloignées des agglomérations mancelle et alençonnaise, moins elles sont densifiées, exceptés les pôles secondaires qui dépassent 2 000 habitants.
- Un vieillissement plus prononcé sur les communes les plus importantes mais aussi sur celles les plus éloignées du Mans. Une population jeune a priori attirée vers les communes rurales ou à l'inverse vers les communes proches du Mans. Une plus forte présence des familles à proximité des principales communes rurales ou des agglomérations mancelle et alençonnaise. Les situations sont très hétérogènes en infra de chacune des communautés de communes.
- Offre de service petite enfance : 9 Relais d'assistantes maternelles, 8 établissements d'accueil du jeune enfant pour 164 places offertes. Lorsque les services sont intercommunaux, la gestion est le plus souvent assurée par les centres sociaux des territoires.
- Offre de service enfance : Une compétence et une gestion accueil périscolaire majoritairement exercées par les communes. Des Alsh Mercredi de compétence intercommunale le plus souvent gérés par les centres sociaux. Les communes dépourvues d'offre d'accueil le mercredi ou d'autres ont des conventions avec des communes voisines. Concernant les vacances, le territoire bénéficie d'une assez bonne couverture mais avec une offre variable de service (de 1 à 2 semaines à l'ensemble des périodes de vacances) et une diversité de gestionnaires (Cdc, communes, associations).
- Offre jeunesse : un secteur peu exploré par les communautés de communes du territoire.
- Structures AVS : 7 centres sociaux intercommunaux, dont 6 en gestion associative et 1 en gestion directe. Les centres sociaux constituent des dynamiques structurantes pour l'offre globale territoriale.
- La totalité des intercommunalités du territoire est concernée par les évolutions liées à la réforme. Les sept centres sociaux vont être concernés par l'évolution des périmètres, des compétences et des orientations de chacune des collectivités. Les évolutions territoriales posent également la question de l'harmonisation des offres de services sur les nouveaux Epci.

L'animation de la vie sociale sur le territoire

Les éléments repérés par les acteurs du territoire (non exhaustifs) :

Améliorer la vie en société

- Offre de services enfance - jeunesse
- Animations locales : fête du jeu, carnaval, fête de fin d'année, fêtes des voisins, événements festifs
- Tricot'âges, centres sociaux

Créer une dynamique au service d'un projet de territoire

- Forum des associations
- Journées citoyennes
- Événements festifs
- Jardins partagés

Repérer et fédérer les acteurs

- Associations des parents d'élèves
- Forum des associations
- Mise en réseau des associations
- Journées citoyennes

Favoriser le développement et l'autonomie des personnes

- Jardins partagés
- Animations collectives Familles
- Repair café
- Epicerie solidaire - distribution de colis
- Act'parentalité
- Projet vacances
- Réveillon Solidaire

Permettre la mobilisation et la participation des habitants

- Journées citoyennes
- Animations collectives Familles
- Réveillon solidaire

Ces actions sont portées par les centres sociaux qui maillent le territoire mais également par les associations locales et les collectivités.

Des thématiques à explorer pour approfondir les dynamiques d'animation de la vie sociale développées sur le Nord-Sarthe :

- ✓ La mobilité des habitants et l'accessibilité aux services
- ✓ Les liens intergénérationnels
- ✓ La création de lien entre les associations sur les territoires
- ✓ Le logement et la facture énergétique
- ✓ L'emploi : la formation, les mises en réseau avec les employeurs, la mobilité

Des enjeux pour développer les politiques Avs sur le territoire :

- ✓ Les coopérations entre acteurs : faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul
- ✓ La mobilisation des ressources existantes sur les territoires
- ✓ L'appropriation des nouveaux territoires issus de la réforme des collectivités par les structures Avs pour définir un projet social adapté aux besoins

Les enjeux et les orientations partagées pour la consolidation de l'animation de la vie sociale en Sarthe

Les enjeux pour le développement de l'animation de la vie sociale en Sarthe

Cette phase d'état des lieux partagé avec les acteurs locaux amène à dégager deux niveaux d'enjeu pour le développement des politiques d'animation de la vie sociale en Sarthe :

- des enjeux de consolidation des politiques de l'animation de la vie sociale au niveau départemental,
- des enjeux liés à la mise en œuvre de l'Avs sur les territoires :

1. La consolidation des politiques d'animation de la vie sociale au niveau départemental

La couverture territoriale de l'Avs sur le département

- La prise en compte de l'Avs dans les projets des intercommunalités
- Les coopérations entre acteurs sur les territoires
- La promotion de l'Avs sur les territoires
- Le repérage et le soutien des dynamiques et initiatives locales

La lisibilité et la reconnaissance de l'animation de la vie sociale

- Une compréhension et une appropriation commune de l'animation de la vie sociale par les différentes parties prenantes
- L'évaluation et la valorisation des apports de l'Avs, notamment à partir d'exemples et d'actions

Les ressources mobilisées pour conduire l'Avs sur les territoires

- La recherche d'équilibre entre la fonction d'animation territoriale et celle de gestion d'offres de service
- La place essentielle des fonctions de pilotage et d'accueil pour faire vivre l'Avs sur les territoires
- La diversification et mobilisation de nouvelles sources de financement
- La consolidation et qualification des emplois développés

L'observation partagée et la concertation au service du pilotage de projet sur le territoire

- L'analyse partagée du territoire et le repérage des ressources sur le territoire
- Les espaces de rencontres et de partage sur les territoires
- La reconnaissance des structures Avs sur la fonction d'observatoire partagée
- L'identification et la mobilisation des acteurs sur le territoire
- Une légitimité des acteurs Avs à construire et à entretenir sur les territoires

Le partenariat au service du pilotage départemental de la politique Avs

- Les espaces de concertation départementaux et leur articulation avec les dynamiques locales
- L'articulation des approches sectorielles de chacun des partenaires (entre elles et avec la définition de l'Avs)
- La structuration de réseaux pour soutenir les acteurs de l'Avs
- L'appui aux dynamiques sur les territoires
- La structuration d'une observation partagée au service d'un pilotage départemental
- La représentation des collectivités et des usagers

2. La mise en œuvre des politiques d'animation de la vie sociale sur les territoires

Plusieurs sous enjeux apparaissent sur cette dimension :

La mobilisation et la participation des habitants

- L'identification des différents niveaux et formes de participation
- La recherche d'implication des habitants comme une finalité à part entière dans la définition et la conduite des actions et du projet social
- L'évaluation, la valorisation et la reconnaissance de l'apport de la participation des habitants
- La prise en compte des nouvelles formes de mobilisation et d'implication, notamment des jeunes
- La nécessité de développer un environnement qui favorise la participation des habitants

L'amélioration de la vie en société

- L'identification et l'analyse partagée des besoins sur le territoire et la formalisation dans un projet social
- La recherche d'équilibre entre les fonctions de gestionnaire de service et d'animation du territoire
- La recherche d'implication des habitants dans la conception et la conduite des projets
- L'évaluation et la valorisation des actions des structures
- La prise en compte des spécificités sur les territoires (besoins sociaux, acteurs en présence...)

La création d'une dynamique au service d'un projet de territoire

- Une reconnaissance et une légitimité des acteurs Avs à construire et à entretenir sur les fonctions d'observation partagée et de mobilisation des acteurs
- La valorisation des ressources (pas uniquement financières) mobilisées
- La mobilisation des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale pour contribuer aux dynamiques sur les territoires sans toutefois en être l'initiateur
- La prise en compte de l'Avs dans les projets de territoire
- L'existence d'espaces de partage et de concertation sur le territoire

Le repérage et la mobilisation des acteurs

- L'identification des différentes formes d'implication et d'engagements
- L'accompagnement de nouvelles formes de mobilisation et d'engagements
- L'implication des habitants les plus jeunes
- Le développement départemental du réseau de l'Avs

Le développement de l'autonomie des personnes

- La participation des habitants dans la définition et le portage des actions
- Le développement de l'accès aux droits dans le cadre de la dématérialisation accrue des démarches administratives

Des orientations et ambitions pour consolider l'animation de la vie sociale en Sarthe à l'horizon 2022

Pour répondre aux enjeux repérés, le schéma définit 4 grandes orientations pour la période 2017-2022

A - Construire et piloter une politique partagée de l'animation de la vie sociale

Cette orientation doit permettre :

- une mobilisation des parties prenantes au plan départemental et sur les territoires.
- une appropriation commune de la notion de l'animation de la vie sociale.
- un partenariat conforté autour de l'Avs : passage d'une logique de partenaires d'action ou de projet à celle de partenaires d'une politique d'animation de la vie sociale sur les territoires.
- une cohérence des approches sectorielles des différents partenaires avec les attendus d'une politique d'Avs.
- une recherche d'articulation avec les orientations et les modalités de mise en œuvre du Schéma départemental de services aux familles par une approche globale des territoires.
- l'alimentation des orientations des partenaires à partir d'une analyse partagée des territoires.

B - Se doter d'une connaissance partagée des territoires, des acteurs et des publics pour adapter ou développer la politique Avs sur les territoires

Cette orientation doit permettre :

- une observation et une veille partagée des enjeux d'animation de la vie sociale (au plan départemental et au plan local).
- un repérage et un soutien aux dynamiques Avs émergentes sur le département.
- la construction d'espaces de mobilisation et de fédération des acteurs.
- une prise en compte de l'animation de la vie sociale dans les projets des collectivités territoriales.
- le développement des coopérations pour définir et animer un projet de territoire.
- une plus grande couverture du territoire par des structures Avs.

C - Renforcer la capacité des structures Avs à mobiliser les acteurs et les habitants au service des projets de territoire

Cette orientation doit permettre :

- des pratiques de pilotage, d'accueil et d'animation de l'Avs confortées.
- une consolidation des modèles économiques par une plus grande diversification des ressources.
- une capacité d'innovation renforcée.
- des fonctions d'observation et de veille partagées mieux reconnues et mobilisées.

D- Valoriser et promouvoir l'utilité sociale des politiques Avs

Cette orientation doit permettre :

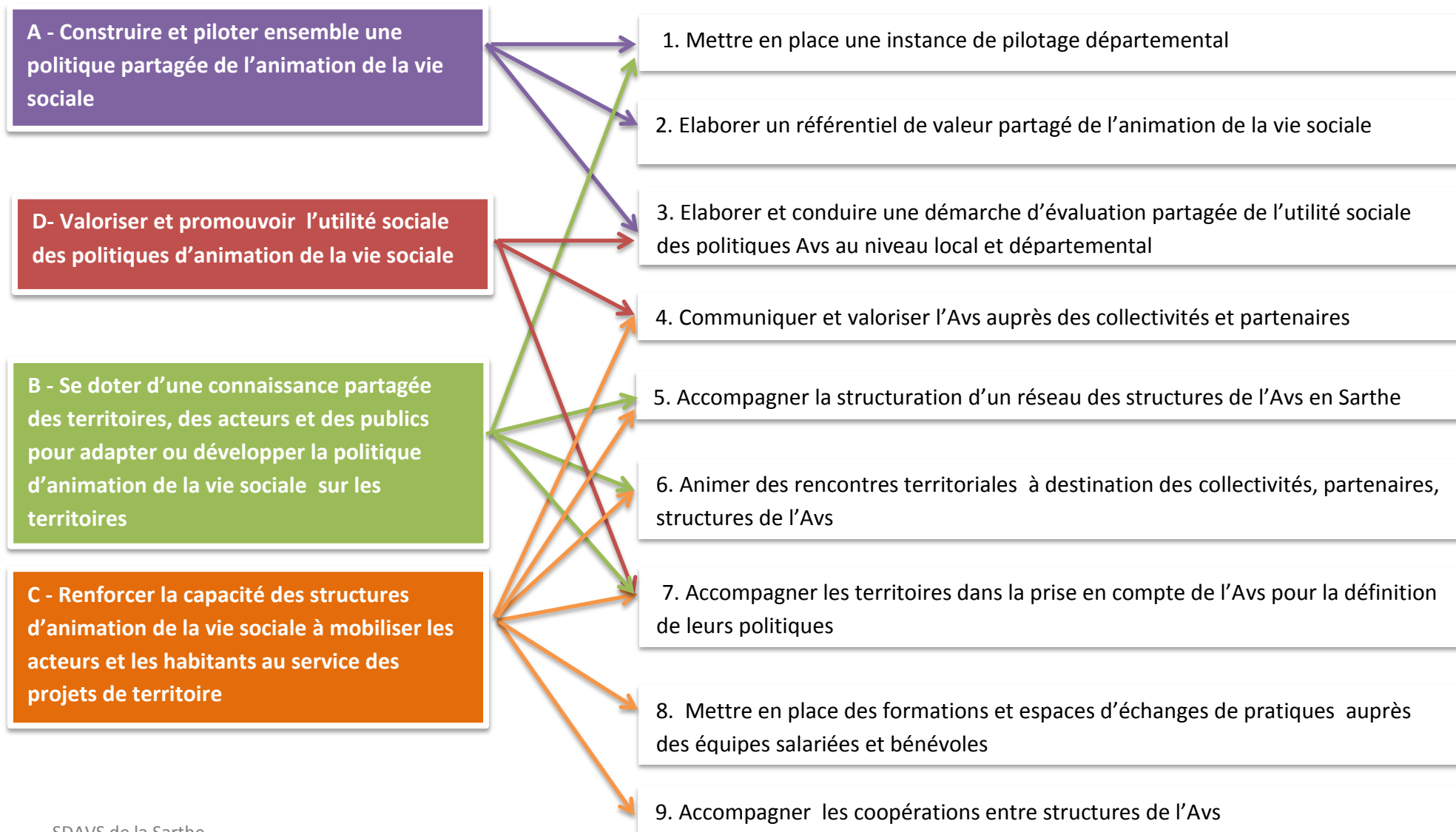
- une meilleure compréhension et une appropriation de l'animation de la vie sociale par les différentes parties prenantes.
- une valorisation des apports de l'Avs, notamment à partir d'exemples et d'actions.
- une stratégie et un discours partagés de promotion de l'Avs.

Des perspectives de développement et de consolidation sur les territoires

L'état des lieux met en évidence des situations très spécifiques selon les territoires. L'analyse de la couverture territoriale mais également de l'évolution des intercommunalités et des enjeux repérés par les acteurs fait apparaître des perspectives de développement et de consolidation des dynamiques d'animation de la vie sociale sur les territoires. Ce travail amène à identifier quatre axes de développement sur le département :

<p>Des problématiques ou contextes favorables à des dynamiques d'animation de la vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Appui à l'émergence de projets sur les territoires</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cdc de Sablé sur Sarthe en lien avec la mise en œuvre de la politique de la ville • Cdc du Sud en Sarthe dans la poursuite des travaux engagés sur la Ctg du Bassin Ludois et l'Evs de Vaas • Cdc de Val de Sarthe du fait de l'importance du nombre de nouveaux habitants, de familles et d'enfants • Cdc des Vallées de la Braye et de l'Anille en cohérence avec les enjeux du vieillissement, de la mobilité et des problématiques d'isolement social
<p>Des Epci entièrement couverts par plusieurs structures Avs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Redéfinition des projets et compétences Avs à l'échelle à des nouvelles Epci et développement des coopérations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles • Cdc Loir-Lucé- Bercé
<p>Des Epci partiellement couverts par des structures Avs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition de projets et compétence Avs à l'échelle des intercommunalités</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Cdc Maine Saosnois • Cdc Le Gesnois Bilurien • Cdc Sud Est Pays Manceau • Cdc Orée Bercé Béloinois • Cdc Maine Cœur de Sarthe • Cdc Champagne Conlinoise et Pays de Sillé
<p>Maillage par des structures Avs à l'échelle des communes et quartiers mais une couverture partielle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Appui au développement des coopérations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Mans Métropole

Une déclinaison des orientations du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2017-2022 en plan d'actions



Un schéma d'organisation pour assurer la mise en œuvre de Schéma directeur d'animation de la vie sociale

Comité de pilotage départemental

Rôle : Assurer un pilotage et un suivi du Sdavs (dont évaluation), mobiliser les partenaires (appropriation, approche globale de l'Avs, recherche de cohérence), développer une observation et veille partagées, rechercher les articulations avec les autres schémas existants

Qui : Caf, Etat (Ddcs), Département, représentants des centres sociaux et Evs, Ars, Carsat, Msa, Association des maires, adjoints et présidents d'intercommunalités de la Sarthe

Caf

Rôle : Impulser et coordonner la mise en œuvre du plan d'action du Sdavs, accompagner les territoires dans une approche globale pour une prise en compte de l'Avs dans les projets

Cellule opérationnelle

Rôle : assurer la mise en œuvre des orientations et plan d'action du Sdavs, proposer au comité de pilotage la déclinaison du plan d'action en feuille de route

Qui : Caf et partenaires souhaitant s'engager dans l'opérationnalité

Groupes de travail

Rôle : décliner les thématiques du plan d'actions (par ex : élaboration du référentiel, évaluation de l'utilité sociale, participation des habitants...)

Qui : Selon thématique

Quand : Selon besoin, défini dans la feuille de route

Groupes de suivi locaux

Le Mans
Métropole

Sarthe
Nord

Sarthe
Sud Ouest

Sarthe
Est

Rencontres territoriales

Rôle : Préparer et construire les rencontres territoriales, alimenter l'observation et la veille des enjeux de l'animation de la vie sociale

Avec qui : représentants des structures Avs et collectivités du territoire, responsables de territoire et conseillers techniques Caf

Quand : rencontres en amont des rencontres territoriales

Rôle : Alimenter les réflexions et pratiques des acteurs, accompagner l'émergence de dynamiques Avs, développer les coopérations, contribuer à une observation et une veille partagée des enjeux de l'animation de la vie sociale sur les territoires

Avec qui : - structures Avs, élus et techniciens de collectivités, associations, partenaires...

Quand : Une rencontre par an

Fait au Mans, le

Monsieur QUILLET Nicolas,
Préfet de la Sarthe

Monsieur LE MÈNER Dominique,
Président du Conseil Départemental de la
Sarthe

Madame BAUGUITTE Marie-France,
Directrice de la Caf de la Sarthe

Monsieur RENAUDIN Patrice,
Président de la Caf de la Sarthe

Monsieur JOULAUD Marc,
Président de l'association des Maires, Adjoint
et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe

Madame LE DENMAT Maryvonne,
Présidente de l'association départementale
des centres sociaux 72

Madame ROUSSELET Georgette,
Présidente de la Msa Mayenne-Orne-Sarthe

Madame PILETTE Véronique,
Directrice de la Msa Mayenne-Orne-Sarthe

Les annexes

Le plan d'action 2017

Le Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe

Liste des sigles

Le plan d'action 2017

Actions préalables à la déclinaison du plan d'action

Actions	Objectifs recherchés	Sous actions	Périodes	Acteurs à associer	Commentaires
Finaliser le Schéma SDAVS	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher l'appropriation, l'implication et l'engagement des partenaires Faire connaître les orientations et contenus du Schéma Poursuivre et amplifier la dynamique autour du Schéma 	Transmission du Schéma aux partenaires (version document de travail)	Février 2017	Membres du comité de pilotage	Préalable à l'ensemble des autres actions
		Concertation - rendez-vous avec les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> Partage sur les orientations du schéma Repérage des articulations avec les orientations des partenaires et des modalités d'implication Modalité de validation du SDAVS et des partenariats dans la mise en œuvre 	Avril – mai 2017	Membres du comité de pilotage	
		Validation par les instances de chacun des partenaires	mai 2017	Membres du comité de pilotage	
Mettre en place une instance de pilotage départemental	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un pilotage et un suivi du SDAVS Conforter la mobilisation des partenaires Structurer une observation et une veille partagée entre partenaires 	Définition de la gouvernance du SDAVS incluant le rôle du comité de pilotage et articulation avec les territoires	13 mars (dans le cadre du comité de pilotage de préfiguration)	Membres du comité de pilotage de préfiguration	
		Rencontre des partenaires : positionnement des partenaires dans le schéma de gouvernance	Avril –mai 2017	Membres pressentis du Copil	En lien avec la validation du Schéma
		Réunion de la cellule opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> analyse des passerelles entre les orientations de chacun des partenaires et la politique AVS préparation du temps de restitution 	Mai 2017	Partenaires volontaires	En lien avec les RDV partenaires
Restituer le Schéma SDAVS	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les orientations et contenus du Schéma Poursuivre et amplifier la dynamique autour du Schéma 	- Temps de restitution et si possible de signature du schéma	Septembre 2017	Structures AVS, collectivités, partenaires, associations	

Mise en œuvre du plan d'action du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Actions	Objectifs recherchés	Sous actions	Périodes	Acteurs à associer	Commentaires
Action 1 – Faire vivre une instance de pilotage départemental	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un pilotage et un suivi du Sdavs - Mise en œuvre et suivi du plan d'action incluant l'articulation avec le Schéma départemental de services aux familles - Evaluation de la mise en œuvre du Schéma Conforter la mobilisation des partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de la politique Avs - Développement d'une approche globale de l'Avs (dépasser les approches actions / sectorielles / publics) - Partage et recherche de cohérence entre orientations des partenaires Structurer une observation et une veille partagée entre partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Repérage partagé des besoins / enjeux de mise en œuvre des politiques Avs - Partage de la connaissance des dynamiques Avs sur les territoires Identification des opportunités sur le département 	<p>Comité de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi des actions, appropriation et validation du référentiel partagé de l'Avs, définition de la feuille de route 2018 	Décembre 2017	Membres du Comité de pilotage	
Action 2 – Elaborer un référentiel de valeurs partagé de l'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un socle de référence partagé entre partenaires, avec les collectivités et les structures Avs Développer une culture commune de l'Avs entre partenaires Définir un document commun annexé aux contractualisations de la Caf et des partenaires avec les structures Avs et les territoires 	Animation d'un groupe de travail mixte d'élaboration du référentiel (définition du format, du contenu)	Septembre - Novembre 2017	Membres du comité de pilotage, structures Avs, collectivités locales, Caf	Préalable : validation du schéma par les partenaires Ressources : définition Avs, matière recueillie dans le cadre de l'élaboration du Sdavs, documents de référence Caf et fédération des Centres sociaux
		Approfondissement du référentiel dans le cadre des rencontres territoriales	Novembre 2017		
		Présentation et validation en comité de pilotage	Décembre 2017		

<p>Action 3 - Conduire une démarche d'évaluation partagée de l'utilité sociale des politiques locales de l'animation de la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'Avs • Valoriser les apports des politiques Avs sur les territoires, notamment à partir d'exemples • Alimenter une stratégie et un discours partagé de promotion de l'Avs sur le département • Favoriser une mobilisation des acteurs 				<p>Perspectives post 2017 : Expérimentation avec des structures volontaires : (élaboration d'un référentiel d'évaluation à partir de la définition et du référentiel de valeur, collecte de données complémentaires à Sénacs), déploiement de la démarche, valorisation des résultats</p>
<p>Action 4 – Valoriser l'animation de la vie sociale en communiquant auprès des collectivités et partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'Avs • Favoriser une mobilisation des acteurs • Contribuer à une prise en compte des politiques Avs dans les projets des collectivités • Faire reconnaître et soutenir les dynamiques AVS sur les territoires 	<p>Diffusion de la plaquette Sénacs 2016 auprès des collectivités, des structures et partenaires</p> <p>Campagne de saisie Sénacs 2017</p> <p>Diffusion de la plaquette Sénacs 2017 auprès des collectivités, des structures Avs et partenaires</p> <p>Capitalisation des données Evs</p>	<p>Janvier – juin 2017</p> <p>Novembre 2016 – Juin 2017</p> <p>Début 2018</p> <p>2nd semestre 2017</p>	<p>Structures Avs, Adcs</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Evs, Caf</p>	

Action 5 – Accompagner la structuration d’un réseau des structures de l’animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la reconnaissance de l’Avs sur les territoires en Sarthe • Accompagner les structures Avs du territoire • Alimenter une connaissance partagée du département • Contribuer à faire vivre les orientations du Sdavs en Sarthe 	Finalisation du projet de structuration d’une fédération des Centres sociaux en Sarthe par l’Adcs	Janvier-juin 2017		Préalable à la déclinaison de plusieurs actions (notamment action 8)
		Elaboration d’une Convention d’Objectifs et de Moyens pluri partenariale définissant notamment les missions de la fédération en lien avec les orientations du Sdavs	Juin – Aout 2017		
Action 6- Animer des rencontres territoriales à destination des collectivités, partenaires et structures d’animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une observation et une veille partagée des enjeux de l’animation de la vie sociale sur les territoires • Favoriser l’émergence de projets sur les territoires • Contribuer au développement de coopérations entre territoires et entre structures Avs • Alimenter les pratiques et projets des structures Avs 	Constitution de groupes de suivi locaux pour définir des axes de travail et mode d’animation spécifiques sur chacun des quatre territoires. Préparation d’une rencontre par territoire fin 2017	Juillet 2017	Structures Avs, représentants de collectivités, autres acteurs associatifs (parmi les participants aux travaux des groupes territoires de novembre 2016)	Découpages territoriaux identiques à ceux retenus lors de l’élaboration du Sdavs
		Organisation de rencontres territoriales sur chacun des quatre territoires	Nov-Dec 2017	Structures Avs, collectivités locales, tissu associatif concerné, partenaires	

<p>Action 7 – Accompagner les territoires dans la prise en compte de la définition de l'Avs issue du Sdavs dans leurs politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'Avs • Contribuer à une prise en compte des politiques Avs dans les projets des collectivités • Développer une culture d'observation et de veille partagées sur les territoires • Améliorer la couverture départementale par des structures Avs 				<p>Développer une approche globale des territoires</p>
<p>Action 8- Mettre en place des formations et espaces d'échanges de pratiques auprès des équipes salariées et bénévoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les pratiques de pilotage, d'accueil et d'animation • Renforcer les capacités d'innovation • Soutenir les dynamiques émergentes sur les territoires 				<p>En amont, définition d'une convention d'objectifs et de moyens avec la fédération des Centres sociaux</p>
<p>Action 9- Accompagner les coopérations entre structures de l'animation de la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une observation et une veille partagée des territoires • Coordonner et rechercher une complémentarité des projets • Initier des projets innovants en réponse aux besoins • Prendre en compte les nouveaux schémas d'organisation des territoires 	<p>Accompagnement des territoires et structures Avs dans le cadre des nouveaux territoires intercommunaux</p>	<p>Année 2017</p>		

Le Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe (Ceas72)

Du fait de sa connaissance des territoires et des structures Avs du département, la Caf de la Sarthe a souhaité s'appuyer sur le Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe pour l'accompagner dans la démarche d'élaboration du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Le Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe (Ceas 72) est une association créée en 1937, agréé d'Education populaire, qui a pour finalité d'encourager la participation de tous les acteurs (citoyens, associations, élus, techniciens ...) à la construction de leur territoire. Elle inscrit son action dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire au service du développement local. L'approche Ceas 72 repose sur la concertation entre acteurs et valorise les compétences des personnes.

Ses domaines d'intervention :

- **Accompagnement de projet de territoire** : diagnostics de territoire, animation démarches participative et de concertation, évaluation de projets, recherche-action, élaboration de projets de territoire, analyse des besoins sociaux.
- **Développement de l'Economie Sociale et Solidaire** : information, conseil, accompagnement de projet et de structure, évaluation de l'utilité sociale, formation bénévoles et responsables associatif, diagnostic de territoire, animation de réseau, évaluation de projet, appui aux dynamiques de coopération, animation du Club de l'Economie sociale et solidaire du Pays du Mans.
- **Emergence et développement de l'innovation sociale** : repérage, sensibilisation, formation, accompagnement à l'émergence et au développement de projets locaux en réponse à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits, mise en réseau, capitalisation.
- **Evaluation des établissements sociaux et médicosociaux** (vieillesse, handicap).

Contacts :



Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe

7 avenue René Laënnec

72000 Le Mans

Tel : 02.43.76.51.83

ceas72@club-internet.fr

www.ceas72.fr

Liste des sigles utilisés

- Adcs** – Association départementale des centres sociaux
- Ars** – Agence régionale de santé
- Avs** – Animation de la vie sociale
- Ccas** – Centre communal d'action sociale
- Cias** – Centre intercommunal d'action sociale
- Cdc** – Communauté de communes
- Caf** – Caisse d'allocations familiales
- Carsat** – Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Ceas 72** – Centre d'étude et d'action sociale de la Sarthe
- Cej** – Contrat enfance jeunesse
- Cnaf** – Caisse nationale d'allocations familiales
- Ddcs** – Direction départementale de la cohésion sociale
- Etp** – Equivalents temps plein
- Epci** – Etablissement public de coopération intercommunal
- Evs** – Espace de vie sociale
- Loi NOTRe** – Loi nouvelle organisation territoriale de la République
- Mjc** – Maison de la jeunesse et de la culture
- Msa** – Mutualité sociale agricole
- Sdavs** – Schéma directeur de l'animation de la vie sociale
- Qpv** – Quartier politique de la ville
- Ram** – Relais assistantes maternelles
- Sdsf** – Schéma départemental des services aux familles
- Sénacs** – Système d'Echanges National des Centres Sociaux
- Sivom** – Syndicat intercommunal à vocation multiple
- Zrr** – Zone de revitalisation rurale